

La Frênaie-Erablière



Le Murin de Bechstein

Le Damier de la Succise



Le Vertigo de Des Moulins

Document d'objectifs Natura 2000

FR2200362 – « Réseau de coteaux et vallées du bassin de la Selle »

Février 2012

Tome 3

Fiches espèces et habitats

Habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

• Les habitats

Code Natura 2000	Habitats élémentaires
3150 -1	Herbier immergé à élodée du Canada
3150 -2	Herbier à Potamot perfolié et à Renoncule en crosse
3260 -4	Rivière oligo-mésotrophe à méso-eutrophe, neutre à basique à Renoncule flottante
5130 -2	Junipéraie secondaires à genévrier commun
6210 -22	Pelouse calcicole
6210 -22	Pelouse à ourlet
6430 -1	Mégaphorbiaie des sols para-tourbeux à Pigamon jaune
6430 -4	Mégaphorbiaie alluviale eutrophe
6430 -6	Ourlet forestier à Anthriscue sauvage
6430 -7	Ourlet à Brachypode des forêts et Fétuque géante et Ourlet forestier à Alliaire officinale et Cerfeuil penché
6510-4	Prairies de fauche
6510-6	
6510-7	
91E0*	Forêt alluviale à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior
9130	Chênaie-charmaie du Carpinion Betuli
9130-2	Frênaie-érablière à Mercuriale vivace
9130-2	Hêtraie-chênaie à Lauréole ou Laïche glauque
9130-3	Hêtraie à Jacinthe des bois

• Les espèces

Code Natura 2000	Espèces animales
1016	Vertigo de Des Moulins
1065	Damier de la Succise
1083	Lucane cerf-volant
1096	Lamproie de Planer
1163	Chabot
1304	Grand Rhinolophe
1321	Murin à oreilles échancrées
1323	Murin de bechstein
1324	Grand Murin

Herbier immergé à élodée du Canada

Code Natura 2000 : 3150-1

Etat de conservation sur
le site :
BON



Source : Biotope

Surface	4.9 ha
Couverture relative* (*sur la totalité du site)	0.8 %

Diagnostic synthétique : L'herbier immergé à Elodée du Canada se développe sur les étangs, mares ou des lacs de plaine. Il est localisé sur les étangs de Frémontiers et de Guizancourt avec un bon état de conservation.

Description générale

L'habitat à Élodée du Canada (*Elodea canadensis*) est surtout développé dans les étangs, mares et lacs de plaine, éventuellement d'origine anthropique mais ayant retrouvé des caractéristiques fonctionnelles « naturelles » dans des zones d'eau peu profondes (moins de 2-3 m en général). Il correspond à des eaux eutrophes à hypertrophes, à pH neutre à basique, avec une grande richesse en orthophosphate.

Répartition géographique

Présent sur toute la France, cet habitat se développe surtout sur les zones alluviales. Il est plus rare en zone montagnarde, où il correspond alors à des phénomènes d'eutrophisation.

Etat de l'habitat

Localisation sur le site

Il est retrouvé sur deux des étangs de Frémontiers et sur l'étang de Guizancourt.

Caractéristique de l'habitat sur le site

Sur l'aire d'étude, cette association végétale est en mosaïque avec l'herbier à Potamot perfolié et à Renoncule en crosse. Il est dominant dans la plupart des cas.

Espèces observés sur le site

L'espèce dominante est l'Élodée du Canada (*Elodea canadensis*), qui est accompagnée notamment du Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*), du Cornifle nageant (*Ceratophyllum demersum*), de *Chara vulgaris*.

Habitats associés ou en contact

- les autres végétations de plan d'eau : l'herbier flottant à Callitriche à angles obtus et à Callitriche à fruits plats, L'herbier à Potamot perfolié et Renoncule en crosse
- les végétations de berges : les aulnaies frênaies, les mégaphorbiaies etc

Facteurs favorables /défavorables

Facteurs favorables : eaux claires, mésotrophes à eutrophes.

Facteurs potentiellement défavorables : pêche.

Statut de conservation

Sur l'aire d'étude : Valeur bonne

Potentialités intrinsèques de production économique

Pêche de loisirs

Evolution naturelle

L'évolution naturelle de ces milieux eutrophes est le comblement à la fois par la production végétale et par les apports sédimentaires provenant du bassin versant. Ceci se traduit alors par une régression des macrophytes

submergés et une colonisation possible par les hélophytes.

Intérêt patrimonial

Rareté régionale : syntaxon peu commun

Menace régionale : syntaxon insuffisamment documenté

Tendance au niveau régional : Végétation apparemment stable

L'enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (CRP, 2009) est considéré comme moyen. Les principaux étangs sont exploités pour la pêche

Orientations de gestion

Objectif de gestion

Maintenir l'habitat en bon état de conservation

Recommandations générales et mesure spécifiques de conservation

Limiter l'eutrophisation et l'apport des sédiments ;

Limiter la présence ou la prolifération des Elodées ;

Limiter l'intensité lumineuse sur la lame d'eau (plantation d'essences locales en bordure des eaux) ;

Limiter les amorçages réalisés par les pêcheurs ;

Créer de ceintures d'hélophytes afin de « purifier » naturellement les eaux ;

Tenter d'enlever par arrachage ou faucardage des Elodées sur les zones denses afin de réduire la compétition avec les espèces indigènes.

Indicateurs de suivi

Cortège végétal

Apport hydrique

Qualité de l'eau

Principaux acteurs concernés

Pêcheurs

Population avoisinante

Herbier à Potamot perfolié et à Renoncule en crosse

Code Natura 2000 : 3150-2

Etat de conservation sur
le site :
BON

Surface

0.6 ha

Couverture relative*
(*sur la totalité du site)

0.1 %

Source : Biotope

Source : Biotope

Diagnostic synthétique : L'herbier à potamot perfolié et à Renoncule en crosse se développe sur les étangs ou mares. Il est localisé sur les étangs de Frémontiers avec un bon état de conservation.

Description générale

Cet habitat est surtout développé dans les étangs, mares et lacs de plaine, éventuellement d'origine anthropique mais ayant retrouvé des caractéristiques fonctionnelles « naturelle » dans des zones peu profondes (moins de 2-3 m en général). Il correspond à des eaux eutrophe à hypertrophe, à pH neutre à basique avec une grande richesse en orthophosphate. C'est un groupement pionnier qui se développe en absence de compétition. La végétation est composée d'hydrophytes flottant.

Répartition géographique

Présent sur toute la France, cet habitat se développe surtout sur les zones alluviales. Il est plus rare en zone montagnarde, où il correspond alors à des phénomènes d'eutrophisation.

Etat de l'habitat

Localisation sur le site

Il est retrouvé sur trois des étangs de Frémontiers.

Caractéristique de l'habitat sur le site

Sur l'aire d'étude, cette association végétale a été observée sur des étangs de pêche, en mosaïque avec les herbiers à élodée.

Espèces observées sur le site

L'espèce dominante est la Renoncule en crosse (*Ranunculus circinatus*), qui est accompagnée notamment du Potamot crépu (*Potamogeton crispus*).

Habitats associés ou en contact

- les autres végétations de plan d'eau : l'herbier flottant à Callitriche à angles obtus et à Callitriche à fruits plats, l'herbier à élodée
- les végétations de berges : les aulnaies frênaies, les mégaphorbiaies, etc.

Facteurs favorables /défavorables

Facteurs favorables : eaux claires, mésotrophes.

Facteurs potentiellement défavorables : eutrophisation, pêches.

Statut de conservation

Sur l'aire d'étude : Valeur Bonne

Potentialités intrinsèques de production économique

Pêche de loisirs

Evolution naturelle

L'évolution naturelle de ces milieux eutrophes est le comblement à la fois par la production végétale et par les apports sédimentaires provenant du bassin versant.

Ceci se traduit alors par une régression des macrophytes submergés et une colonisation possible par les hélophytes.

Intérêt patrimonial

Rareté régionale : syntaxon exceptionnel

Menace régionale : syntaxon gravement menacé d'extinction

Tendance au niveau régional : Stable

L'enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (CRP, 2009) est considéré comme moyen. Les principaux étangs sont exploités pour la pêche

Orientations de gestion

Objectif de gestion

Maintenir l'habitat en bon état de conservation

Recommandations générales et mesure spécifiques de conservation

Limiter l'eutrophisation et l'apport des sédiments

Curage localisé

Indicateurs de suivi

Cortège végétal

Apport hydrique

Qualité de l'eau

Principaux acteurs concernés

Pêcheurs

Population avoisinante

Rivière oligo-mésotrophe à méso-eutrophe, neutre à basique à Renoncule flottante

Code Natura 2000 : 3260-4

Etat de conservation sur le site :
Bon à moyen



Source : Biotope

Surface	3.9 ha
Couverture relative* (*sur la totalité du site)	0.6 %

Diagnostic synthétique : Cet habitat se retrouve dans les cours d'eau de taille moyenne et est caractérisé par la présence de la Renoncule des eaux calcaires (*Ranunculus penicillatus* subsp. *pseudofluitans*). Dans le périmètre d'étude, il est retrouvé sur les Evoissons à Frémontiers, Famechon et Guizancourt.

Description générale

La végétation est souvent dominée par des phanérogames, avec assez peu de développement de bryophytes. Ces groupements sont souvent très recouvrant et présents dans des cours d'eau de taille moyenne, d'ordre de 2 à 5, avec un courant permanent. Les eaux sont oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, à pH basique avec une quantité variable de nitrate, orthophosphate et d'aluminium.

Répartition géographique

Cet habitat se rencontre aux étages submontagnards (assez rarement), collinéens et planitaires. On le retrouve dans les massifs calcaires, marneux ou crayeux.

Etat de l'habitat

Localisation sur le site

Il est retrouvé le long des Evoissons principalement à Guizancourt, Famechon et Frémontiers.

Caractéristique de l'habitat sur le site

Le tronçon le plus typique et le mieux conservé se situe à Guizancourt et Famechon. Sur les autres portions, cet habitat est relictuel. Il n'a pas été observé le long des petits Evoissons.

Espèces observées sur le site

Le cortège végétal est notamment composé de la Renoncule des eaux calcaires (*Ranunculus penicillatus*).

subsp. *pseudofluitans*), de Zannichellie des marais (*Zannichellia palustris*), d'Ache nodiflore (*Apium nodiflorum*).

Habitats associés ou en contact

- les autres végétations de cours d'eau : les végétations aquatiques à Ache nodiflore, les herbiers flottants à callitriches, les Roselière à Baldingère etc
- les végétations de berges : les aulnaies frênales, les mégaphorbiaies etc

Facteurs favorables /défavorables

Facteurs favorables : cours d'eau à courant rapide, eaux de bonne qualité.

Facteurs potentiellement défavorables : eutrophisation, modification des berges du cours d'eau, barrages

Statut de conservation

Sur l'aire d'étude : Valeur bonne à réduite

Evolution naturelle

L'habitat est stable lorsque l'alimentation phréatique est régulière, lorsque l'habitat correspond au cours d'eau principal ou y est régulièrement connecté. En cas de déconnexion du cours d'eau principal, ou d'une baisse trop importante du niveau de l'eau, les groupements mésotrophes peuvent être remplacés par des groupements eutrophes. La possibilité de piégeage de sédiments et de la colonisation par les hélophytes dans les zones peu profondes peut entraîner un changement

localisé, ou à plus grande échelle comme la morphologie du lit et l'exondation.

Intérêt patrimonial

Rareté régionale : syntaxon assez rare

Menace régionale : syntaxon insuffisamment documenté

Tendance au niveau régional : Régression

L'enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (CRP, 2009) est considéré comme majeur.

Orientations de gestion

Objectif de gestion

Maintenir l'habitat en bon état de conservation

Recommandations générales et mesure spécifiques de conservation

Préserver un débit suffisant

Surveiller la qualité de l'eau

Entretien minimal des cours d'eau

Faucardage des macrophytes (envahissement sur les secteurs peu profonds)

Curage localisé

Indicateurs de suivi

Cortège végétal

Qualité de l'eau

Principaux acteurs concernés

Pêcheurs

Population avoisinante

Les voiles à genévrier sur pelouse ourlet

Code Natura 2000 : 5130-2

Etat de conservation sur
le site :
Bon à moyen



Source: Biotope

Surface	8.1 ha
Couverture relative* (*sur la totalité du site)	1.3 %

Diagnostic synthétique : Les voiles à Genévrier sur pelouse-ourlet sont maintenus par l'action des ovins qui éliminent la compétition des autres ligneux. Cet habitat est relativement bien représenté sur le périmètre d'étude surtout sur des sites gérés. L'état de conservation est bon à moyen selon les secteurs.

Description générale

Le Genévrier ne peut germer que sur un sol où la végétation est rase et clairsemée, favorisé en cela par le pâturage des moutons. Ces derniers ne consommant pas cet épineux peu appétant et éliminant, au contraire, les pousses d'espèces arbustives concurrentes, ont ainsi permis l'installation de cet arbuste sur les pelouses calcicoles. Le Genévrier commun (*Juniperus communis*) se présente sous des aspects différents : arbrisseau touffu, arbrisseau en fuseau, arbuste ou petit arbre. Peu sensible au froid, résistant à la sécheresse, peu exigeant quant à la nature du sol, l'espèce forme des ensembles qui s'installent fréquemment dans les pelouses et les friches établies sur calcaire comme dans les landes installées sur sol acide. Cet habitat se présente en îlots isolés plus ou moins denses au sein d'autres habitats tels que les pelouses ou les landes.

Répartition géographique

Cet habitat est répandu dans toute la France à l'exception des régions méditerranéennes et des massifs cristallins.

Etat de l'habitat

Localisation sur le site

Dans le secteur sud, ce type d'habitat est observé à Catheux et Fontaine Bonneleau. Dans le secteur nord, il est retrouvé à Guizancourt et Eramécourt.

Caractéristique de l'habitat sur le site

Le Genévrier forme des végétations clairsemées en superposition aux pelouses calcicoles du Mesobromion.

Espèces observées sur le site

Genévrier commun (*Juniperus communis*)

La strate herbacée est constituée du cortège des pelouses-ourlets. La diversité spécifique y est généralement moins importante que dans les pelouses à Avoines des prés.

Habitats associés ou en contact

Les pelouses calcicoles, pelouses-ourlets, les fourrés, les prairies de fauche, les prairies pâturées mésophiles.

Facteurs favorables /défavorables

Facteurs favorables : Pâturage extensif, débroussaillage
Facteurs défavorables : l'abandon des systèmes pastoraux, la plantation forestière [pins], les pistes de quad ou moto cross, la fertilisation et l'épandage de pesticides sur des parcelles adjacentes.

Statut de conservation

Sur l'aire d'étude : Valeur Bonne à moyenne
Certains secteurs subissant l'abandon des systèmes pastoraux s'embroussaillent.
La station la mieux conservée se trouve sur le coteau en bordure de forêt à Fontaine Bonneleau.

Potentialités intrinsèques de production économique

Parcelles utilisées pour l'élevage

Evolution naturelle

Le Genévrier commun (*Juniperus communis*) ne supporte pas la concurrence arborée. Lors de l'abandon du pâturage, il se trouve rapidement éliminé lorsque le manteau arbustif se développe. Ce stade prépare alors l'installation de la forêt. Néanmoins, quelques arbustes rabougris peuvent se maintenir sous un couvert peu dense, de pinède par exemple.

Intérêt patrimonial

Rareté régionale : ? (Synsystème du territoire d'agrément, CBNBL prov.)

Menace régionale : ? (Synsystème du territoire d'agrément, CBNBL prov.)

Tendance au niveau régional : ? (Synsystème du territoire d'agrément, CBNBL prov.)

L'enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (CRP, 2009) est considéré comme majeur.

Cet intérêt vient essentiellement du cortège faunistique (insectes) très spécifique associé au Genévrier. Les junipérais sont par ailleurs des éléments très structurants du paysage.

Orientations de gestion

Objectif de gestion

Maintenir l'habitat en bon état de conservation ou améliorer l'état de conservation des parcelles en mauvais ou en moyen état de conservation..

Recommandations générales et mesure spécifiques de conservation

Interdire la plantation de résineux

Eviter la remise en culture

Pâturage extensif pour maintenir ces formations

Indicateurs de suivi

Cortège végétal

Physionomie de la végétation

Type de gestion

Présence et pourcentage d'arbustes et de fourrés

Enrésinement

Principaux acteurs concernés

Agriculteurs

Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie

Pelouse calcicole

Code Natura 2000 : 6210-22

Etat de conservation sur
le site :
Bon à mauvais



Source: Biotope

Surface	0.9 ha
Couverture relative* (*sur la totalité du site)	0.1 %

Diagnostic synthétique : La pelouse calcicole possède un cortège végétal pionnier. Cet habitat est majoritairement situé dans le secteur Nord du site. L'état de conservation est très variable selon les secteurs de l'aire d'étude.

Description générale

La pelouse calcicole possède un cortège d'espèces pionnières qui se développent sur un milieu riche en calcaire, pauvre en éléments nutritifs avec un fort ensoleillement et une sécheresse importante. La situation topographique varie selon les types d'affleurements calcaires : pentes fortes pour les régions à couverture limoneuse épaisse et pentes faibles pour les rebords de plateaux calcaires. Le sol squelettique est de type rendzine, rarement un sol brun calcaire peu profond.

Répartition géographique

Cet habitat s'étend de l'intérieur du plateau crayeux picardo-normand de l'Authie au nord jusqu'à la Seine et l'Eure du sud.

Etat de l'habitat

Localisation sur le site

Les pelouses calcicoles sont localisées sur les communes de Méréaucourt, Eramécourt, Guizancourt, Frémontiers et Fontaine Bonneleau.

Caractéristique de l'habitat sur le site

Cet habitat est souvent observé en mosaïque avec la pelouse ourlet au sein de l'aire d'étude. Sur les coteaux de Frémontiers et de Fontaine Bonneleau, une activité motorisée (quads et moto cross) est très présente et dégrade ces milieux.

Espèces observées sur le site

Ce sont des pelouses rases à mi-rases, plus ou moins écorchées, dominées par des hémicryptophytes comme l'Hippocrélide en ombelle (*Hippocrepis comosa*), l'Epervière piloselle (*Hieracium pilosella*), la Sanguisorbe pimprenelle (*Sanguisorba minor*), le Cirse acaule (*Cirsium acaule*) et des graminées comme la Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*) et l'Avoine des prés (*Avenula pratensis*). La diversité floristique est importante, notamment en orchidées.

Habitats associés ou en contact

Les pelouse-ourlets, voiles à Genévrier sur pelouse ourlet, les fourrés, les prairies de fauche, les prairies pâturées mésophiles.

Facteurs favorables /défavorables

Facteurs favorables : Pâturage extensif, débroussaillage
Facteurs défavorables : l'abandon des systèmes pastoraux, la plantation forestière [pins], les pistes de quad ou moto cross, la fertilisation et l'épandage de pesticides sur des parcelles adjacentes.

Etat de conservation

Très variable en fonction des secteurs de l'aire d'étude : « bon » notamment sur Equesnes-Eramécourt, Guizancourt, Daméraucourt, à « mauvais » notamment sur certaines parcelles d'Eramécourt. Les facteurs de dégradation les plus importants sur l'aire d'étude sont l'abandon des systèmes pastoraux, la plantation forestière [pins], les pistes de quad ou moto cross. Sur les secteurs

d'impact fort, l'état de conservation a été considéré comme mauvais.

Statut de conservation

Sur l'aire d'étude : valeur Bonne à réduite

Potentialités intrinsèques de production économique

Parcelles utilisées pour l'élevage

Evolution naturelle

En cas d'abandon des pratiques pastorales, la dynamique de la végétation tend inéluctablement vers la reconstitution d'un stade d'embroussaillage puis d'un couvert forestier.

Intérêt patrimonial

Rareté régionale : ? (Synsystème du territoire d'agrément, CBNBL prov.)

Menace régionale : ? (Synsystème du territoire d'agrément, CBNBL prov.)

Tendance au niveau régional : ? (Synsystème du territoire d'agrément, CBNBL prov.)

L'enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (CRP, 2009) est considéré comme majeur.

Orientations de gestion

Objectif de gestion

Maintenir l'habitat en bon état de conservation ou améliorer l'état de conservation des parcelles en mauvais ou en moyen état de conservation..

Recommandations générales et mesure spécifiques de conservation

Restaurer une activité agro-pastorale
Interdire la plantation de résineux
Eviter la remise en culture

Indicateurs de suivi

Cortège végétal
Physionomie de la végétation
Type de gestion
Présence et pourcentage d'arbustes et de fourrés
Enrésinement

Principaux acteurs concernés

Agriculteurs
Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie

Pelouse-ourlet

Code Natura 2000 : 6210-22

Etat de conservation sur
le site :
Moyen



Source: Biotope

Surface	18.4 ha
Couverture relative* (*sur la totalité du site)	3.0 %

Diagnostic synthétique : La pelouse ourlet possède un cortège végétal pionnier. Cet habitat est majoritairement situé dans le secteur nord du site. L'état de conservation est globalement moyen.

Description générale

La pelouse calcicole possède un cortège d'espèces pionnières qui se développent sur un milieu riche en calcaire, pauvre en éléments nutritifs avec un fort ensoleillement et une sécheresse importante. La situation topographique varie selon les types d'affleurements calcaires : pentes fortes pour les régions à couverture limoneuse épaisse et pentes faibles pour les rebords de plateaux calcaires. Le sol squelettique est de type rendzine, rarement un sol brun calcaire peu profond.

Répartition géographique

Cet habitat s'étend de l'intérieur du plateau crayeux picardo-normand de l'Authie au nord jusqu'à la Seine et l'Eure du sud.

Etat de l'habitat

Localisation sur le site

Les pelouses ourlets sont localisées sur les communes de Méréaucourt, Eramécourt, Guizancourt, Frémontiers et Fontaine Bonneleau.

Caractéristique de l'habitat sur le site

Les pelouses-ourlets sont observées principalement en mosaïque avec les pelouses calcicoles. Des mosaïques avec les prairies de fauche (Arrhénatheraie) ont aussi été notées. Il s'agit souvent d'un enrichissement du milieu qui est causé sur certains secteurs par la fertilisation des prairies de fauche en amont. Le pourcentage d'arrhénatheraie reste cependant ponctuel. Cette situation a été observée sur

les communes de Guizancourt, d'Eramécourt et de Frémontiers.

Il est également constaté qu'à Eramécourt, la majorité du coteau est gagné par de la fruticée accompagnée d'une gestion forestière très présente. En conséquence, le milieu est tellement dégradé qu'il est impossible en bas de coteau de le classer comme pelouse ourlet.

Espèces observées sur le site

Il s'agit d'une formation herbacée haute dominée par les graminées très sociables, en particulier le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*). La diversité spécifique y est généralement moins importante que dans les pelouses à Avoines des prés. Le cortège végétal représentatif est l'origan commun (*Origanum vulgare*), la Centaurée jaccée (*Centaurea jacea*), le Gaillet jaune (*Galium verum*), le Caille-lait blanc (*Galium mollugo*), l'Inule conyze (*Inula conyzae*) etc.

Habitats associés ou en contact

Les pelouses calcicoles, les fourrés, les prairies de fauche, voiles à Genévrier sur pelouse ourlet, les prairies pâturées mésophiles.

Facteurs favorables /défavorables

Facteurs favorables : Pâturage extensif, débroussaillage
Facteurs défavorables : l'abandon des systèmes pastoraux, la plantation forestière [pins], les pistes de quad ou moto cross, la fertilisation et l'épandage de pesticides sur des parcelles adjacentes.

Etat de conservation

L'état de conservation de cet habitat est notamment évalué par le pourcentage d'arbustes présent sur le site. La plupart des pelouses ourlets sont piquetés d'arbustes tels que le Prunellier (*Prunus spinosa*) ou encore l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*).

L'état de conservation des pelouses-ourlets de l'aire d'étude est globalement moyen du fait des dégradations énumérées ci-dessus. Cependant, cet état de conservation est assez variable d'une parcelle à l'autre.

En effet, les parcelles au sein desquelles les fourrés ou les plantations de pins dominant peuvent être considérées comme étant en mauvais état de conservation ; alors que les parcelles gérées, telles que le coteau de Guizancourt, peuvent être considérées comme étant en bon état de conservation.

Il est possible relativement facilement de restaurer les parcelles en mauvais état de conservation par une gestion adaptée.

Statut de conservation

Sur l'aire d'étude : valeur Bonne

Potentialités intrinsèques de production économique

Parcelles utilisées pour l'élevage

Evolution naturelle

En cas d'abandon des pratiques pastorales, la dynamique de la végétation tend inéluctablement vers la reconstitution d'un stade d'embroussaillage puis d'un couvert forestier.

Intérêt patrimonial

Rareté régionale : ? (Synsystème du territoire d'agrément, CBNBL prov.)

Menace régionale : ? (Synsystème du territoire d'agrément, CBNBL prov.)

Tendance au niveau régional : ? (Synsystème du territoire d'agrément, CBNBL prov.)

L'enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (CRP, 2009) est considéré comme majeur.

Orientations de gestion

Objectif de gestion

Maintenir l'habitat en bon état de conservation ou améliorer l'état de conservation des parcelles en mauvais ou en moyen état de conservation..

Recommandations générales et mesure spécifiques de conservation

Restaurer une activité agro-pastorale

Interdire la plantation de résineux

Eviter la remise en culture

Indicateurs de suivi

Cortège végétal

Physionomie de la végétation

Type de gestion

Présence et pourcentage d'arbustes et de fourrés

Enrésinement

Principaux acteurs concernés

Agriculteurs

Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie

Mégaphorbiaie des sols paratourbeux à Pigamon jaune

Code Natura 2000 : 6430-1

Etat de conservation sur
le site :
Moyen



Surface	0.3 ha
Couverture relative (*sur la totalité du site)	0.05 %

Mégaphorbiaie à Cirse des marais et Reine des prés (Source : Biotopie)

Diagnostic synthétique : Cet habitat correspond à des communautés végétales à hautes herbes en bordure de cours d'eau, le long des lisières et des clairières de forêts humides. Il se développe sur des sols bien pourvus en matière organique mais relativement pauvres en azote. Il a été observé ponctuellement le long des Evoissons et des Petits Evoissons. L'enjeu de cet habitat en Picardie est considéré comme moyen..

Description générale

Il s'agit de communautés végétales à hautes herbes en bordure de cours d'eau, le long des lisières et des clairières de forêts humides. Elles sont très développées en situation héliophile. Cet habitat est généralement situé dans des sites très humides des vallées alluviales présentant un sol engorgé avec une nappe temporaire, sur des substrats alluviaux de nature diverse. Les sols sont bien pourvus en matière organique mais relativement pauvres en azote. Les espèces présentes dans ces milieux sont caractérisées par leurs feuilles larges, leurs inflorescences vives et leur pollinisation par les insectes.

Répartition géographique

Ces végétations se rencontrent à l'étage collinéen dans les domaines atlantique, continentale et localement méditerranéen.

Etat de l'habitat

Localisation sur le site

Il est présent sur les berges des Petits Evoissons, des Evoissons.

Caractéristique de l'habitat sur le site

Sur l'aire d'étude, l'habitat est observé en berge des cours d'eau et des étangs.

Espèces observées sur le site

Le Cirse des marais (*Cirsium palustre*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), le Lotier des fanges (*Lotus pedunculatus*), la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), l'Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*), l'Épilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*), le Consoude officinale (*Symphytum officinale*) etc., sont les espèces qui composent cet habitat.

Habitats associés ou en contact

- les habitats aquatiques, notamment : les végétations aquatiques à Ache nodiflore, les herbiers flottants à callitriches, les herbiers à élodées etc
- les autres habitats des berges des cours d'eau et des plans d'eau : les aulnaies frênaies, les mégaphorbiaies eutrophes, cariçaies etc.

Facteurs favorables /défavorables

Facteurs favorables : berges des cours d'eau et plans d'eau à inondation hivernale

Facteurs défavorables : Zones de loisirs entretenues, piétinées, fauchées ; eutrophisation.

Statut de conservation

Sur l'aire d'étude : valeur Bonne

Evolution naturelle

Ces formations à hautes herbes précèdent les premiers stades de la reconquête forestière. Les formes riveraines se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes (saules, aulnes, frênes) puis d'arbres des forêts riveraines.

Intérêt patrimonial

Rareté régionale : Peu commun

Menace régionale : Végétation de préoccupation

Tendance au niveau régionale : En régression

L'enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (CRP, 2009) est considéré comme moyen.

Orientations de gestion

Objectif de gestion

Maintenir l'habitat en bon état de conservation

Recommandations générales et mesure spécifiques de conservation

Le maintien de la dynamique fluviale et d'une bonne qualité des eaux sont les préalables indispensables à la conservation dans le temps et dans l'espace des mégaphorbiaies riveraines.

Indicateurs de suivi

Cortège végétal

Bilan hydrique

Qualité de l'eau

Principaux acteurs concernés

Agriculteurs

Pêcheurs

Mégaphorbiaie alluviale eutrophes

Code Natura 2000 : 6430-4

Etat de conservation sur
le site :
Moyen à bon



Epilobio hirsute - Convolvuletum sepium
(Biotope)

Surface	1.8 ha
Couverture relative* (*sur la totalité du site)	0.3 %

Diagnostic synthétique : Les mégaphorbiaies alluviales eutrophes constituent des communautés végétales à hautes herbes de bordure des eaux. Cet habitat est localisé sur l'aire d'étude le long des ruisseaux (les Evoissons et les Petits Evoissons). Il est relativement bien représenté.

Description générale

Il s'agit de communautés végétales à hautes herbes de bordure des eaux qui se développent aux étages collinéen et montagnard des domaines atlantiques et continentaux. Elles sont liées aux cours d'eau éclairés drainant des prairies humides, et occupent les espaces d'anciennes forêts alluviales détruites ou constituent des ourlets au niveau des forêts résiduelles. Elles sont souvent soumises à des crues périodiques d'intensité variable. Les sols sont eutrophisés lors de ces inondations qui apportent des éléments organiques en abondance.

Répartition géographique

Ces végétations sont très largement réparties à l'étage collinéen dans les domaines atlantique, continentale et localement méditerranéen.

Etat de l'habitat

Localisation sur le site

Il est retrouvé sur les berges des Petits Evoissons, et des Evoissons.

Caractéristique de l'habitat sur le site

Habitat rencontré dans la vallée des Evoissons sous forme linéaire le long des cours d'eau, et plans d'eau ou sous forme surfacique.

Espèces observées sur le site

Les végétations que compose cet habitat sont le *Liseron des haies* (*Calystegia sepium*), l'Epilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*), l'Eupatoire charvrine (*Eupatorium cannabinum*), la Baldingère (*Phalaris arundinacea*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).

Habitats associés ou en contact

- les habitats aquatiques, notamment : les végétations aquatiques à Ache nodiflore, les herbiers flottants à callitriches, les herbiers à élodée etc.
- les autres habitats des berges des cours d'eau et des plans d'eau : les aulnaies frênaies, les mégaphorbiaies mésotrophes, cariçaies etc

Facteurs favorables /défavorables

Facteurs favorables : berges des cours d'eau et plans d'eau à inondation hivernale

Facteurs défavorables : Zones de loisirs entretenues, piétinées, fauchées, eutrophisation.

Statut de conservation

Sur l'aire d'étude : valeur Bonne

Evolution naturelle

Ces végétations peuvent évoluer vers des fourrés hygrophiles nitrophiles à Sureau noir (*Sambucus nigra*) et Houblon (*Humulus lupulus*) puis vers des forêts riveraines.

Intérêt patrimonial

Rareté régionale : Commun

Menace régionale : Végétation de préoccupation mineure

Tendance au niveau régionale : Végétation apparemment stable

L'enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (CRP, 2009) est considéré comme moyen.

Orientations de gestion

Objectif de gestion

Maintenir l'habitat en bon état de conservation

Recommandations générales et mesure spécifiques de conservation

Le maintien de la dynamique fluviale et d'une bonne qualité des eaux sont les préalables indispensables à la conservation dans le temps et dans l'espace des mégaphorbiaies riveraines.

Indicateurs de suivi

Cortège végétal

Bilan hydrique

Qualité de l'eau

Principaux acteurs concernés

Agriculteurs

Pêcheurs

Ourlet forestier à Anthrisque sauvage

Code Natura 2000 : 6430-6

Etat de conservation
sur le site :
BON



Source : Biotope

Surface	0.02 ha
Couverture relative* (*sur la totalité du site)	0.003 %

Diagnostic synthétique : L'ourlet forestier à Anthrisque sauvage forme une limite semi-perméable entre deux milieux.

Description générale

Ces végétations sont situées au niveau des lisières externes ou le long des grandes ouvertures forestières en position héliophile à semi-héliophile.

Répartition géographique

Ce type d'habitat est très largement répandu en Europe tempérée, aux étages collinéen et montagnard (jusqu'à la base du subalpin).

Etat de l'habitat

Localisation sur le site

Au nord, l'Ourlet forestier à Anthrisque sauvage a été observé à Guizancourt et Daméraucourt en bordure de chemin. Il est assez relictuel.

Au sud, il a été observé sur la commune de Choqueuse-les-Bénards et Catheux, en bordure de route.

Caractéristique de l'habitat sur le site

L'habitat a été observé de façon relativement ponctuelle, en bordure de chemin ou de route.

Espèces observées sur le site

Il est constitué de l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), le Dactyle

aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*)...

Habitats associés ou en contact

- les autres ourlets forestiers
- les milieux boisés, notamment la Hêtraie à jacinthe des bois, la Chênaie-charmaie du Carpinion bétuli, les fourrés des *Prunetea spinosae*.

Facteurs favorables /défavorables

Facteurs favorables : entretien des lisières forestières, création et entretien de chemins forestiers.

Facteurs défavorables : L'entretien régulier de la plupart des bords de chemin et la gestion des parcelles adjacentes (culture notamment) sont les deux facteurs de dégradation des ourlets forestiers.

Statut de conservation

Sur l'aire d'étude : valeur Bonne

Evolution naturelle

Cet habitat a une évolution centripète, c'est-à-dire que la forêt progresse vers l'ourlet. Celui-ci doit « avancer » pour gagner de la lumière.

Intérêt patrimonial

Rareté régionale : syntaxon très commun

Menace régionale : syntaxon de préoccupation mineure.

Tendance au niveau régional : En progression

L'enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (CRP, 2009) est considéré comme moyen.

Orientations de gestion

Objectif de gestion

Maintenir l'habitat en bon état de conservation

Recommandations générales et mesure spécifiques de conservation

Adapter la gestion sylvicole aux enjeux du site

Limiter la fauche répétitive des chemins forestiers

Etablir une surface tampon ente les parcelles adjacentes et les ourlets forestiers

Indicateurs de suivi

Cortège végétal

Type de gestion

Largeur et physionomie de l'ourlet forestier

Principaux acteurs concernés

Propriétaires et gestionnaires forestiers

Agriculteurs (parcelles adjacentes aux boisements, haies)

Ourlet à Brachypode des forêts et Fétuque géante et Ourlet forestier à Alliaire officinale et Cerfeuil penché

Code Natura 2000 : 6430-7

Etat de conservation sur
le site :
Bon à moyen



Source : Biotope

Surface	0.3 ha
Couverture relative* (*sur la totalité du site)	0.05 %

Diagnostic synthétique : Cet habitat constitue une limite semi-perméable entre deux milieux. Présent sur le site d'étude, celui-ci subit une forte pression de la part des propriétaires forestiers qui favorise l'entretien régulier des chemins.

Description générale

Cet habitat forme une limite semi-perméable entre ces deux milieux. Ces végétations sont situées au niveau des lisières externes ou le long des grandes ouvertures forestières en position semi-sciaphile à sciaphile.

Répartition géographique

Ce type d'habitat est très largement répandu en Europe tempérée, aux étages collinéen et montagnard (jusqu'à la base du subalpin).

Etat de l'habitat

Localisation sur le site

Cet habitat est bien présent au sein de l'aire d'étude, principalement le long des chemins intra-forestiers. Il a été observé au nord principalement entre Elencourt et Eramécourt et au sud, principalement sur la commune de Catheux.

Caractéristique de l'habitat sur le site

L'habitat a été observé de façon relictuelle le long des chemins intra-forestiers.

Espèces observées sur le site

Les espèces caractéristiques de l'Ourlet à Brachypode des forêts et Fétuque géante sont le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), la Fétuque géante (*Festuca gigantea*), le Géranium herbe-à-Robert (*Geranium*

robertianum), le Benoîte commune (*Geum urbanum*) et le Lierre grimpant (*Hedera helix*).

Les espèces caractéristiques de l'Ourlet à Alliaire officinale et Cerfeuil penché sont l'Alliaire (*Alliaria petiolata*), la Lampsane commune (*Lapsana communis*), le Cerfeuil penché (*Chaerophyllum temulum*), la Gaillet gratteron (*Galium aparine*) et l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).

Habitats associés ou en contact

- les autres ourlets forestiers
- les milieux boisés, notamment la Hêtraie à jacinthe des bois, la Chênaie-charmaie du Carpinion bétuli, les fourrés des *Prunetea spinosae*.

Facteurs favorables /défavorables

Facteurs favorables : entretien des lisières forestières, création et entretien de chemins forestiers.

Facteurs défavorables : L'entretien régulier de la plupart des bords de chemin et la gestion des parcelles adjacentes (culture notamment) sont les deux facteurs de dégradation des ourlets forestiers.

Statut de conservation

Sur l'aire d'étude : Valeur Excellente

Evolution naturelle

Cet habitat a une évolution centripète, c'est-à-dire que la forêt progresse vers l'ourlet. Celui-ci doit « avancer » pour gagner de la lumière.

Intérêt patrimonial

Rareté régionale : syntaxon commun

Menace régionale : syntaxon de préoccupation mineure.

Tendance au niveau régional : Stable

Brachypodio sylvatici - Festucetum giganteae Foucault & Frileux 1983 ex de Foucault in Provost 1998

Rareté régionale : syntaxon peu commun

Menace régionale : syntaxon de préoccupation mineure.

Tendance au niveau régional : Stable

L'enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (CRP, 2009) est considéré comme moyen. Les principaux étangs sont exploités pour la pêche.

Orientations de gestion

Objectif de gestion

Maintenir l'habitat en bon état de conservation

Recommandations générales et mesure spécifiques de conservation

Adapter la gestion sylvicole aux enjeux du site

Limiter la fauche répétitive des chemins forestiers

Etablir une surface tampon ente les parcelles adjacentes et les ourlets forestiers

Indicateurs de suivi

Cortège végétal

Type de gestion

Largeur et physionomie de l'ourlet forestier

Principaux acteurs concernés

Propriétaires et gestionnaires forestiers

Agriculteurs (parcelles adjacentes aux boisements, haies)

Prairies de fauche

Code Natura 2000 : 6510-4 ; 6510-6 ; 6510-7

Etat de conservation sur
le site :
Moyen à bon



Source: Biotope

Surface	10.7 ha
Couverture relative* (*sur la totalité du site)	1.8 %

Diagnostic synthétique : Cet habitat est strictement lié aux pratiques de fauche avec exportation de la matière. Il est en régression dans la région Picarde.

Description générale

Cet habitat concerne généralement les prairies peu à assez fertilisées, exploitées pour le fourrage et riches en fleurs. Il est strictement lié l'homme qui l'a créé et l'entretient. Les prairies maigres de fauche se localisent à basse altitude sur des sols épais et bien drainés.

La végétation est dominée par les espèces herbacées hautes telles que les grandes graminées et peut atteindre 70 à 100 cm de hauteur à la floraison. La composition de la flore dépend autant des conditions stationnelles que des pratiques agricoles (amendements, fréquence de fauche et pression de pâturage).

Ces prairies sont en général exploitées de manière extensive et fauchées une à deux fois par an.

Répartition géographique

Cet habitat est dans le domaine subatlantique du nord-ouest et du nord de la France.

Etat de l'habitat

Localisation sur le site

Cet habitat est bien réparti sur la partie nord du site : sur les communes de Guizancourt, Equennes-Eramecourt, Daméraucourt.

Au sud de l'aire d'étude l'habitat a été observé uniquement sur Fontaine-Bonneleau.

Caractéristique de l'habitat sur le site

De grandes parcelles sont encore maintenues en fauche extensive et permettent le maintien de cet habitat en régression en Picardie.

Certaines parcelles mésohygrophiles sont pâturées ponctuellement au cours de l'année, notamment sur Daméraucourt.

Espèces observés sur le site

Les végétations que compose cet habitat sont le Liseron des haies (*Calystegia sepium*), l'*Epilobe hérissé* (*Epilobium hirsutum*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), la Baldingère (*Phalaris arundinacea*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*). Le cortège végétal est composé de graminées sociales dont les plus fréquentes sont le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*).

Selon le caractère : mésotrophique à eutrophique, et mésophile à mésohygrophile, le cortège d'espèces diverge.

Sur les prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques et basophiles, sont notamment observées la Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*), la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), la Carotte commune (*Daucus carota*), la Crépide bisannuelle (*Crepis biennis*) etc.

Sur les prairies fauchées collinéennes à submontagnardes mésohygrophiles sont observées le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*).

Sur les prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques des espèces comme la Berce commune (*Heracleum sphondylium*) et le Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) sont beaucoup plus présentes.

Habitats associés ou en contact

Les prairies pâturées, les mégaphorbiaies eutrophes, les fourrés, les pelouse-ourlets etc.

Facteurs favorables /défavorables

Facteurs favorables : fauche annuelle

Facteurs défavorables : utilisation d'intrants, fauche fréquente, sol remanié, pâturage intensif.

Statut de conservation

Sur l'aire d'étude :

Pour l'habitat 6510-4 : Valeur Moyenne à réduite

Pour l'habitat 6510-6 : Valeur Bonne à moyenne

Pour l'habitat 6510-7 : Valeur Bonne

Potentialités intrinsèques de production économique

Utilisation du foin pour l'élevage

Evolution naturelle

Cet habitat, strictement lié à l'activité humaine, voit son évolution naturelle bloquée par la fauche annuelle. En cas d'abandon de cette pratique, la dynamique de la végétation reprend et tend inéluctablement vers la reconstitution d'un couvert forestier.

Intérêt patrimonial

Rareté régionale : Assez commun

Menace régionale : Végétation de préoccupation mineure

Tendance au niveau régional : En régression

L'enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (CRP, 2009) est considéré comme important pour les prairies de fauche n°6510-4 et n°6510-6.

L'enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (CRP, 2009) est considéré comme moyen pour les prairies de fauche n°6510-7.

Orientations de gestion

Objectif de gestion

Maintenir l'habitat en bon état de conservation

Recommandations générales et mesure spécifiques de conservation

Préserver la fauche annuelle ou biannuelle

Favoriser la fauche tardive

Eviter la l'apport d'intrant (fertilisation notamment)

Eviter la reconversion en culture intensive ou en pâturage intensif.

Indicateurs de suivi

Cortège végétal

Type de gestion de la parcelle

Principaux acteurs concernés

Agriculteurs

Chênaie-charmaie du *Carpinion Betuli*

Code Natura 2000 : 9130

Etat de conservation sur
le site :
Moyen à mauvais



Source: Biotope

Surface	74.4 ha
Couverture relative	10 %

Diagnostic synthétique : Ces boisements sont caractérisés au niveau de l'alliance du *Carpinion betuli*. Le cortège floristique de ces boisements n'a pas permis de caractériser ces habitats au niveau de l'association. Il s'agit souvent de boisements jeunes, ou de petites tailles, ou dégradés par la gestion sylvicole. Cet habitat est retrouvé sur l'ensemble du périmètre d'étude. Son état de conservation est considéré comme moyen à mauvais.

Description générale

Cet habitat correspond à des habitats forestiers généralement trop dégradés (surface du boisement, gestion forestière) pour être caractérisés au niveau de l'association. Leur caractérisation a été donc fait à un niveau supérieur : l'alliance *Carpinion betuli* ; alliance au sein de laquelle ont été décrites les trois associations : la Frênaie-érablière à *Mercuriale vivace*, la Hêtraie-chênaie à *Lauréole* ou *Laiche glauque* et la Hêtraie à *Jacinthe des bois*.

Cette forêt est installée sur des sols hydromorphes ou avec de très bonnes réserves en eau. Ces sols sont issus de divers substrats : argiles de décarbonatation, limons, altérites siliceuses...

Répartition géographique

Ce type d'habitat est assez fréquent dans les régions suivantes : Nord Pas de Calais, Picardie, Ile de France, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Lorraine, Alsace, Franche comté. Il est caractéristique du territoire subatlantique.

Etat de l'habitat

Localisation sur le site

Il a été observé dans le bois de la Grande Pièce (à Guizancourt), dans le bois du Champ rond (à Méréaucourt), dans le bois du Patis madame (à Elencourt), dans le bois du Mesnil (à le Mesnil-Conteville), dans le bois du Camp Jourdain et des chênes (à Catheux), dans le bois des grillons (à Fontaine-Bonneleau).

Caractéristique de l'habitat sur le site

Ces boisements sont caractérisés au niveau de l'alliance du *Carpinion betuli*. Le cortège floristique de ces boisements n'a pas permis de caractériser ces habitats au niveau de l'association. Il s'agit souvent de boisements jeunes, ou de petites tailles, ou dégradés notamment par la gestion sylvicole.

Espèces observées sur le site

Les espèces observées sont le Gouet tacheté (*Arum maculatum*), l'Aspérule odorante (*Galium odoratum*), le Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), la Violette de Reichenbach (*Viola reichenbachiana*), la Parisette (*Paris quadrifolia*), l'Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*), le Lierre grimpant (*Hedera helix*).

La strate arbustive, est composée entre autres de Noisetier (*Corylus avellana*), de Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) et d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*).

La strate arborée est formée par l'Erable champêtre (*Acer campestre*), le Hêtre (*Fagus sylvatica*), le Charme commun (*Carpinus betulus*) etc

Habitats associés ou en contact

Frênaie-érablière à *Mercuriale vivace*, Hêtraies à *jacinthe des bois*, ourlets forestiers

Facteurs favorables /défavorables

Facteurs favorables : vieillissement des parcelles de taillis
Facteurs défavorables : gestion forestière intensive /inadaptée

Statut de conservation

Sur l'aire d'étude : Valeur Moyenne ou réduite

Potentialités intrinsèques de production économique

Sylviculture

Evolution naturelle

Ces boisements pourraient évoluer vers de Hêtraies à Jacinthe des bois ou des Frênaies érablières à Mercuriale vivace.

Intérêt patrimonial

L'enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (CRP, 2009) est considéré comme moyen.

En outre, à l'échelle régionale, le CRP (2009) a mis l'accent sur plusieurs habitats forestiers, dont plusieurs associations faisant partie de l'alliance du Carpinion Betuli, comme étant : « Des végétations forestières au cœur de leur aire de répartition où elles sont donc particulièrement bien conservées. C'est pourquoi, il convient, même si ces végétations ne paraissent actuellement menacées, d'être particulièrement vigilants quant à leur conservation car la Picardie a une responsabilité importante pour leur conservation à l'échelle européenne ».

Orientations de gestion

Objectif de gestion

Conserver le bon état de conservation / Améliorer l'état de conservation de l'habitat

Recommandations générales et mesure spécifiques de conservation

Adapter la gestion sylvicole aux enjeux du site
Privilégier la régénération naturelle
Maintenir et favoriser les mélanges d'essences
Maintien d'arbres morts surannés ou dépérissant (On veillera à y maintenir un certain nombre d'arbres morts ou de chablis, support d'une grande diversité fongique, entomologique et bryologique.)
Gestion adaptée aux conditions stationnelles (déclivité, placages de limons...))

Indicateurs de suivi

Cortège floristique de la strate herbacée
Gestion (coupes forestières, plantations etc)
Déclivité

Principaux acteurs concernés

Propriétaire forestiers et chasseurs

Frênaie-érablière à Mercuriale vivace

Code Natura 2000 : 9130-2

Etat de conservation sur
le site :
BON



Source: Biotope

Surface	165.4 ha
Couverture relative * (*sur la totalité du site)	27 %

Diagnostic synthétique : La frênaie-érablière à Mercuriale vivace est présente majoritairement dans le secteur sud du périmètre d'étude. L'état de conservation est bon malgré quelques zones de taillis dues à la coupe forestière.

Description générale

Cet habitat forestier est presque toujours présent dans les forêts de pente d'expositions variées. Il se développe sur des sols constitués de matériaux crayeux et des limons plus ou moins argileux et caillouteux (silex).

Répartition géographique

Ce type d'habitat est restreint en France à la façade Nord Atlantique bien arrosée.

Etat de l'habitat

Localisation sur le site

Ce type de boisement domine l'ensemble du périmètre d'étude. Cet habitat se trouve sur les versants et dans les vallons en contact avec les forêts méso-hygrophiles.

Caractéristique de l'habitat sur le site

Le boisement alluvial à Aulne glutineux et Frêne commun est localisé dans la vallée des Evoissons et des petits évoissons où les activités humaines sont relativement nombreuses et dégradent cet habitat. Il s'agit notamment des activités de pêche et autres loisirs pour lesquels sont entretenus les abords des plans d'eau. La gestion correspond à la fauche de la strate herbacée, la coupe de certains arbres, le débroussaillage. En outre, les sols se compactent lors de passages réguliers motorisés ou non motorisés, laissant place à des zones boisées très relictuelles. Les secteurs plus éloignés des sentiers sont plus préservés ; cependant, ils sont généralement limités à une bande étroite le long de la rivière ou des plans d'eau. En effet, les parcelles

adjacentes sont en partie dédiées à l'activité agricole. Cet habitat est observé en mosaïque avec la hêtraie à Jacinthe des bois aux abords de la commune de Fontaine Bonneleau. Des taillis à Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*) dus à la sylviculture ont été repérés à plusieurs reprises dans le secteur sud, sur la commune de Catheux notamment.

Espèces observées sur le site

Le Hêtre (*Fagus sylvatica*) est l'essence la plus rencontrée au sein de cet habitat. Il est accompagné selon les zones par du Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), de l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), du Tilleul à larges feuilles (*Tilia platyphyllos*), du Charme commun (*Carpinus betulus*).

La strate arbustive est riche en espèces : Noisetier (*Corylus avellana*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Charme (*Carpinus betulus*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) etc.

La Mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*) forme des tapis denses. Elle est accompagnée notamment par le Gouet tacheté (*Arum maculatum*), le Liège grimpeur (*Hedera helix*), le Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), la Laiche des forêts (*Carex sylvatica*), le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), la Violette de Reichenbach (*Viola reichenbachiana*).

Habitats associés ou en contact

Les prairies pâturées, les mégaphorbiaies, les fourrés etc. Hêtraie-chênaie à Lauréole ou Laiche glauque, Hêtraie à jacinthe des bois, Boisements méso-hygrophiles, ourlets forestiers.

Facteurs favorables /défavorables

Facteurs favorables : versant à forte déclivité, à substrat calcaire

Facteurs défavorables : gestion forestière intensive

Statut de conservation

Sur l'aire d'étude : Valeur Excellent à bonne

Potentialités intrinsèques de production économique

Sylviculture

Evolution naturelle

Habitat climacique pouvant évoluer vers des taillis à la suite de coupe forestière.

Intérêt patrimonial

Rareté régionale : ?

Menace régionale : ?

Tendance au niveau régional : ?

Du fait de sa rareté au niveau national, cet habitat peut être considéré comme étant de forte valeur patrimoniale. L'enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (CRP, 2009) est considéré comme moyen.

En outre, à l'échelle régionale, le CRP (2009) a mis l'accent sur plusieurs habitats forestiers dont la Frênaie-érablière à Mercuriale vivace, comme étant : « Des végétations forestières au cœur de leur aire de répartition où elles sont donc particulièrement bien conservées. C'est pourquoi, il convient, même si ces végétations ne

paraissent actuellement menacées, d'être particulièrement vigilants quant à leur conservation car la Picardie a une responsabilité importante pour leur conservation à l'échelle européenne ».

Orientations de gestion

Objectif de gestion

Maintenir l'habitat en bon état de conservation et améliorer l'état de conservation des parcelles en mauvais ou en moyen état conservation.

Recommandations générales et mesure spécifiques de conservation

Adapter la gestion sylvicole aux enjeux du site

Privilégier la régénération naturelle

Maintenir et favoriser les mélanges d'essences

Maintien d'arbres morts surannés ou dépérissant (On veillera à y maintenir un certain nombre d'arbres morts ou de chablis, support d'une grande diversité fongique, entomologique et bryologique.)

Adapter des opérations courantes à la déclivité (notamment, privilégier une gestion de type irrégulier)

Indicateurs de suivi

Cortège floristique de la strate herbacée

Gestion (coupes forestières, plantations etc)

Déclivité

Principaux acteurs concernés

Propriétaire forestiers et chasseurs

Hêtraie-chênaie à Lauréole ou Laïche glauque

Code Natura 2000 : 9130-2

Etat de conservation sur
le site :
BON



Source: Biotope

Surface	7.3 ha
Couverture relative * (*sur la totalité du site)	1.2 %

Diagnostic synthétique : La Hêtraie-chênaie à Lauréole ou Laïche glauque est un habitat à forte valeur patrimoniale, proche de celui de la Frênaie-érablière à Mercuriale. Il représente un faible pourcentage sur le périmètre d'étude. Il est observé sur 2 stations dans le secteur sud et une station dans le secteur nord.

Description générale

Cet habitat forestier est proche de la Frênaie-érablière à Mercuriale vivace, aussi bien en termes d'espèces qu'au niveau édaphique. Cependant, la Hêtraie-chênaie à Lauréole ou Laïche glauque est marquée par des pentes plus importantes (Bardat, 1993), et un nombre spécifique de phanérogames plus important (Bardat, 1993).

Répartition géographique

Ce type d'habitat est restreint en France à la façade Nord Atlantique bien arrosée.

Etat de l'habitat

Localisation sur le site

Ce boisement représente un pourcentage très faible sur l'ensemble du périmètre d'étude.

Deux stations ont été observées dans le secteur sud : Bois Brûlé à Fontaine Bonneleau et Lieu-dit « Station de pompage » de Mesnil-Conteville.

Une station observée sur le secteur nord : Bois de Posières à Equennes-Eramecourt.

Caractéristique de l'habitat sur le site

Deux stations ponctuelles.

Espèces observés sur le site

On retrouve le même cortège d'espèces proche de celui de la Frênaie-érablière à Mercuriale vivace avec notamment la Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*),

l'Aspérule odorante (*Galium odoratum*), le Lierre grimpant (*Hedera helix*) etc.

A ce cortège s'ajoute des espèces neutro-basiphiles comme la Laïche glauque (*Carex flacca*), l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*) ou l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*).

Habitats associés ou en contact

Frênaie-érablière à Mercuriale vivace

Facteurs favorables /défavorables

Facteurs favorables : forte déclivité

Facteurs défavorables : gestion forestière intensive

Statut de conservation

Sur l'aire d'étude : Valeur Bonne

Potentialités intrinsèques de production économique

Sylviculture

Evolution naturelle

Habitat climacique pouvant évoluer vers des taillis à la suite de coupe forestière.

Intérêt patrimonial

Rareté régionale : ?

Menace régionale : ?

Tendance au niveau régional : ?

Ce type d'habitat est restreint en France à la façade Nord Atlantique bien arrosée. Du fait de sa rareté au niveau national, cet habitat peut être considéré comme étant de forte valeur patrimoniale.

L'enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (CRP, 2009) est considéré comme moyen.

En outre, à l'échelle régionale, le CRP (2009) a mis l'accent sur plusieurs habitats forestiers dont la hêtraie-chênaie à Lauréole ou Laïche glauque, comme étant : « Des végétations forestières au cœur de leur aire de répartition où elles sont donc particulièrement bien conservées. C'est pourquoi, il convient, même si ces végétations ne paraissent actuellement menacées, d'être particulièrement vigilants quant à leur conservation car la Picardie a une responsabilité importante pour leur conservation à l'échelle européenne ».

Orientations de gestion

Objectif de gestion

Améliorer l'état de conservation de l'habitat

Recommandations générales et mesure spécifiques de conservation

Adapter la gestion sylvicole aux enjeux du site

Privilégier la régénération naturelle

Maintenir et favoriser les mélanges d'essences

Maintien d'arbres morts surannés ou dépérissant (On veillera à y maintenir un certain nombre d'arbres morts ou de chablis, support d'une grande diversité fongique, entomologique et bryologique.)

Adapter des opérations courantes à la déclivité (notamment, privilégier une gestion de type irrégulier)

Indicateurs de suivi

Cortège floristique

Déclivité

Principaux acteurs concernés

Propriétaire forestiers et chasseurs

Hêtraie à Jacinthe des bois

Code Natura 2000 : 9130-3

Etat de conservation sur
le site :
Bon à moyen



Surface	45 ha
Couverture relative * (*sur la totalité du site)	7.3 %

Diagnostic synthétique : La hêtraie à Jacinthe des bois est observée sur le périmètre d'étude sur les plateaux aussi bien dans la partie nord que sud. Son état de conservation est bon à moyen selon la gestion sylvicole.

Description générale

Ce type de boisement occupe diverses situations topographiques : versants, plateaux et dépressions. Il est peut être sur placage limoneux, limon à silex ou altérites de roches siliceuses. Le sol est de type brun mésotrophe à sol brun acide. La litière est composée de feuilles entières et de feuilles fragmentés.

Répartition géographique

Ce type d'habitat est restreint en France à la façade Nord Atlantique bien arrosée : plateau picardo-normand, Nord-Pas-de-Calais et probablement ouest et nord du Bassin parisien.

Etat de l'habitat

Localisation sur le site

Cet habitat est situé principalement sur les plateaux et dans une moindre mesure sur les versants de l'aire d'étude. Il a été observé dans le bois de Baillon (au sud du hameau d'Eramécourt), dans le bois du Thil (à Daméraucourt), dans le bois du Patis madame (à Elencourt), dans le bois de Choqueuse (à Catheux), dans le bois Vidame (à Catheux), dans le bois du Camp Jourdain (à Catheux), dans le bois Brulé (à Fontaine-Bonneleau).

Caractéristique de l'habitat sur le site

Certains boisements comme à Fontaine-Bonneleau ou à Elencourt sont caractéristiques avec une strate herbacée dominée par la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*). D'autres secteurs comme le bois de Choqueuse sont dégradés par la présence de ronce et la jacinthe y est moins présente. Enfin, dans certaines zones, notamment dans le bois du Thil et dans le bois de

Choqueuse, le Houx (*Ilex aquifolium*) est très présent dans la strate arbustive.

Espèces observées sur le site

Cet habitat est caractérisé par une très forte domination du Hêtre (*Fagus sylvatica*) dans la strate arborée, qui est accompagné du Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et du Charme commun (*Carpinus betulus*).

Le tapis forestier est marqué par des taches ou des tapis étendus de Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), accompagné notamment de la Mélisse uniflore (*Melica uniflora*), de l'Aspérule odorante (*Galium odoratum*).

Habitats associés ou en contact

Frênaie-érablière à Mercuriale vivace, ourlets forestiers

Facteurs favorables /défavorables

Facteurs favorables : placage limoneux, vieillissement des parcelles de taillis

Facteurs défavorables : gestion forestière intensive /inadaptée

Statut de conservation

Sur l'aire d'étude : Valeur Bonne

Etat de conservation

Bon à moyen selon les secteurs.

Moyen dans les secteurs envahis par les ronces notamment

Potentialités intrinsèques de production économique

Sylviculture

Evolution naturelle

Cet habitat est un climax. Lors de chablis, peuvent se développer des clairières forestières qui sont rapidement cicatrisées par la régénération du Hêtre.

Intérêt patrimonial

Tendance au niveau régional : L'enjeu de conservation de l'habitat en Picardie (CRP, 2009) est considéré comme important. En outre, à l'échelle régionale, le CRP (2009) a mis l'accent sur plusieurs habitats forestiers dont la hêtraie à Jacinthe des bois, comme étant : « Des végétations forestières au cœur de leur aire de répartition où elles sont donc particulièrement bien conservées. C'est pourquoi, il convient, même si ces végétations ne paraissent actuellement menacées, d'être particulièrement vigilants quant à leur conservation car la Picardie a une responsabilité importante pour leur conservation à l'échelle européenne »

Orientations de gestion

Objectif de gestion

Conserver le bon état de conservation / Améliorer l'état de conservation de l'habitat

Recommandations générales et mesure spécifiques de conservation

Adapter la gestion sylvicole aux enjeux du site
Privilégier la régénération naturelle
Maintenir et favoriser les mélanges d'essences
Maintien d'arbres morts surannés ou dépérissant (On veillera à y maintenir un certain nombre d'arbres morts ou de chablis, support d'une grande diversité fongique, entomologique et bryologique.)
Etre particulièrement attentif à la fragilité des sols (placages limoneux : éviter l'utilisation d'engins lourds)

Indicateurs de suivi

Cortège floristique de la strate herbacée
Gestion (coupes forestières, plantations etc)
Recouvrement par la ronce

Principaux acteurs concernés

Propriétaire forestiers et chasseurs

Le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*)

Code Natura 2000 : 1016

Priorité :
Prioritaire



Vertigo moulinsiana
G. San Martin – CC BY-SA

Directive « Habitats » 92/43/CEE : annexes II
Convention de Berne : proposé en annexe II
Protection nationale : Vulnérable (mauvais état de conservation)

Classification

Classe : Mollusques
Ordre : Gastéropodes
Sous ordre : Stylommatophores
Famille : Vertiginidés

Description de l'espèce

Coquille dextre, ovoïde, courte, ventrue, au sommet obtus.

Coquille très petite : 2.2 – 2.7 mm de haut pour 1.3 – 1.65 mm de diamètre.

Spire formée de cinq tours peu convexes ; le dernier très grand, représentant les deux tiers de la hauteur totale de la coquille ; sutures peu profondes ; stries d'accroissement à peine visibles, rendant la coquille presque lisse. Ouverture de la coquille plutôt triangulaire, sans opercule, rétrécie vers la base, pourvue de 4-6 dents bien développées : 1 (2) dent pariétale très développée, 1 (2) dent columellaire, 2 dents palatales.

Présence d'un callus à la base des dents palatales (toujours présent).

Péristome discontinu, évasé, légèrement réfléchi, épais avec un bourrelet externe, faible et blanchâtre ; présence d'une échancrure du côté palatal. Ombrilic peu profond.

Coquille translucide, très brillante, jaunâtre, brun jaunâtre ou brun rougeâtre, laissant apparaître par transparence, lorsque l'animal est vivant, la glande digestive (masse jaunâtre). Corps doté de deux tentacules (tentacules inférieurs absents) ; côté du pied, manteau et sole pédieuse gris pâle ou blanc grisâtre ; tête, tentacules et partie dorsale du pied gris foncé. Cette description ne s'applique qu'aux individus adultes. Ces caractères peuvent varier avec l'âge de l'animal. Il existe par ailleurs une certaine variabilité intra-spécifique (notamment en ce qui concerne la hauteur et la largeur de la coquille).

L'identification des juvéniles n'est possible qu'avec expérience.

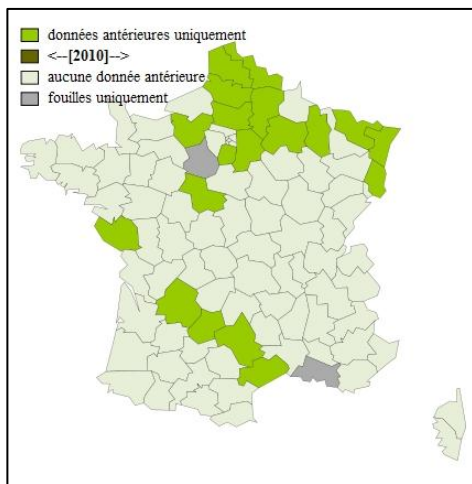
En France, il existe des risques de confusion avec trois espèces de gastéropodes appartenant à la famille des Vertiginidae Fitzinger 1833. Deux d'entre elles appartiennent au genre *Vertigo* O.F. Müller 1773 [*Vertigo antivertigo* (Draparnaud 1801) et *Vertigo pygmaea* (Draparnaud 1801)]. La dernière appartient est *Columella edentula* (Draparnaud 1805). Les confusions avec *Columella aspera* Waldén 1960, espèce très proche de *C. edentula*, sont également possibles.

Les risques de confusion existent aussi bien pour les individus adultes que pour les juvéniles. Toutefois, ces risques de confusion sont particulièrement élevés avec l'espèce *Vertigo pygmaea* pour l'identification des adultes. Enfin, deux autres espèces présentes en France peuvent poser des problèmes d'identification avec *Vertigo moulinsiana*, surtout en ce qui concerne les juvéniles. Il s'agit de *Lauria cylindracea* (Da Costa 1778) et *Cochlicopa lubrica* (O.F. Müller 1774). Pour les non spécialistes, les risques de confusion sont réels, notamment avec les différentes espèces du genre *Vertigo*, et, d'une manière plus générale, avec les autres pulmonés millimétriques.

Répartition géographique

Le Vertigo de Des Moulins est une espèce atlantique méditerranéenne dont les populations sont principalement situées en Europe de l'Ouest, les pays d'Europe centrale et méridionale constituent sa limite orientale de sa distribution.

Elle s'observe de l'Irlande jusqu'à la Russie et la Turquie où ses occurrences sont très marginales. Au nord, elle n'atteint que le sud de la Suède. La limite sud de son aire de répartition n'est par contre pas connue avec précision - l'espèce atteint cependant l'Afrique du Nord, puisqu'elle est présente au Maroc, mais il peut s'agir d'une espèce différente. L'espèce a récemment été observée dans plusieurs régions de France (principalement à basse altitude). L'espèce a surtout été observée dans des régions où le substrat est de nature non siliceuse. Elle n'a donc pas été observée dans les massifs cristallins, bien que des localités existent mais sur la base de coquilles vides alluvionnaires. L'état des connaissances de sa répartition correspond d'avantage aux régions où il existe des spécialistes capables de le rechercher et de l'identifier, plutôt que de sa réelle distribution en France. La carte ci-contre montre les secteurs où l'espèce a été observées jusqu'à ce jour.



Répartition du Vertigo de Des moulins en France de 1830 à nos jours

Source : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé

Picardie

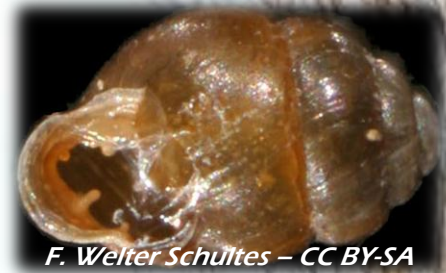
En Picardie l'espèce est connue des trois départements, avec au moins 16 localités recensées (Biotope, avril 2009). Le Vertigo de Des Moulins est principalement connu sur la vallée de la Somme depuis sa source (Cucherat & Raevel 2004) jusqu'à son embouchure (Cucherat & Boca 2007), ainsi que sur ses principaux affluents.

Biologie et écologie

Cycle de développement

En Grande-Bretagne, les spécimens trouvés en automne avaient tous des coquilles complètement développées, ce qui signifie que l'espèce pourrait effectuer son cycle de développement en une année. Lors d'une étude de POKRYSZKO, environ 50% des adultes disséqués se sont révélés dépourvus d'organes copulateurs mâles. Ce fait

semble tout autant résulter de facteurs écologiques et biologiques que faire partie du cycle de développement de l'espèce.



F. Welter Schultes – CC BY-SA

Activité

Vertigo moulinsiana se trouve généralement sur des feuilles ou des tiges de plantes de marais, à une certaine hauteur du sol. À la fin de l'automne, il regagne le sol pour y passer l'hiver. Selon GERMAIN (1931), l'espèce effectue des déplacements même au mois de janvier et par des jours très froids. Ce fait est confirmé par BERTRAND qui a observé des individus actifs, au mois d'octobre, à 1 300 m d'altitude, au lever du jour avec de la gelée. En Angleterre, les populations de Kennet/Lambourn valley (Berkshire) et Avon valley (Wiltshire) apparaissent structurées sous forme de métapopulations formées de nombreuses petites colonies séparées les unes des autres et réparties sur de larges espaces.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire de l'espèce est pour ainsi dire inconnu ; on suppose que le Vertigo de Des Moulins broute des microchampignons, des algues ou des bactéries. Il est possible qu'elle se nourrisse de manière opportuniste dès lors que les conditions climatiques et les ressources alimentaires disponibles le permettent. POKRYSZKO (1990) reprenant les indications de STEUSLOFF (1937) indique que *Vertigo moulinsiana* se nourrit de champignons qui se développent sur des plantes de marais : *Haplophragmium chlorocephalum*, *Puccinia urticae-caricis*, *Helminthosporium* sp.

Habitats fréquentés

Vertigo moulinsiana est une espèce des zones humides calcaires. On le trouve principalement dans les marais, mais aussi en bordure d'étangs, de lacs, au niveau de berges de rivières, dans de petites dépressions humides, des prairies toujours humides à Jonc (*Juncus* spp.)... L'habitat idéal pour l'espèce semble correspondre à une mosaïque de micro-dépressions aux eaux stagnantes et de zones terrestres très humides occupées par des éléments de roselières et de cariçaies.



Caricaie



Bétulaie à sphaigne

En Grande-Bretagne, les bordures de rivières pourraient constituer l'habitat naturel le plus important pour l'espèce. Plus précisément, l'espèce apprécie une humidité importante et une végétation haute se développant sur des sols saturés en eau voire inondés. Elle se tient sur les feuilles ou les tiges de grandes plantes de marais, à environ 30 ou 50 cm de la surface du sol ou de l'eau, un peu à la manière de *Succinea putris* avec lequel elle cohabite souvent. Parmi ces plantes figurent la Grande glycérie (*Glyceria maxima*), des cypéracées (*Carex riparia*, *Cladium mariscus*...), le Roseau (*Phragmites australis*), les Massettes (*Typha spp.*), les Iris (*Iris spp.*), etc. En dehors de l'hiver qu'il passe au milieu des débris de plantes, *Vertigo moulinsiana* apparaît rarement au niveau de la litière. Ce petit mollusque est également capable de coloniser des terrains susceptibles d'être perturbés par le pâturage ou la gestion des rivières. Il est possible qu'il se comporte de manière opportuniste, ne se déplaçant dans un habitat potentiellement favorable que lorsque celui-ci devient attractif.

Etat des populations

Vertigo moulinsiana apparaît en déclin dans la plus grande partie de son aire. Considérée comme une espèce relique d'une période plus chaude, sa régression pourrait être partiellement liée à une diminution des températures depuis cette époque. En France, l'espèce est considérée comme vulnérable, mais l'état actuel des populations n'est pas connu de manière précise ; seul un travail de recensement des stations et de leur importance permettra de le définir. On peut signaler qu'en 1931, GERMAIN la signalait dans plusieurs départements : Ain, Aisne, Oise, Bas-Rhin, Haute-Garonne, Gironde.

En picardie : L'espèce est mal connue, selon Cucherat 2009, l'espèce pourrait être considérée comme vulnérable même si aucun degré de vulnérabilité n'a encore été défini officiellement.

Sur le site : Le Vertigo de Des Moulins a été observé dans des caricaies humides riveraines le long des berges des étangs de Frémontiers, au nord du site. Ces caricaies sont composées de Laïche des rives (*Carex riparia*), de Laïche des marais (*Carex acutiformis*) et de Laïche paniculée (*Carex paniculata*) et peuvent s'étendre sur plusieurs dizaines de mètres le long des berges. En revanche, ces formations végétales sont très peu larges, souvent moins d'un mètre de largeur. L'extension de ces caricaies est limitée, d'une part, par la profondeur de l'eau (berges abruptes) et, d'autre part, par le mode de gestion du site (fauchage et/ou gyrobroyage). Par ailleurs, la couverture boisée autour des berges limite l'extension terrestre et aquatique de ces caricaies. Les autres habitats présents dans l'aire d'étude, en particulier dans le lit majeur de la Selle, ne sont pas favorables. Ceux-ci montrent un degré d'humidité très faible et sont particulièrement exploités (pâturage bovin, culture ou peupleraie). Les caricaies décrites ci-dessus appartiennent aux habitats typiques de l'espèce dans le Nord-Ouest de la France.

Menaces potentielles

Les menaces pesant sur *Vertigo moulinsiana* sont extrêmement mal connues. On peut toutefois citer la régression de son habitat, notamment liée au drainage des zones humides ou à un changement dans le mode d'occupation du sol, l'altération des conditions hydrologiques, la pollution des eaux, l'ombrage de l'habitat lié à son embroussaillage (entraînant la présence d'un film algal sur le sol), le surpâturage.

Sur le site : Le drainage des zones humides (avec pour conséquence abaissement général de la nappe alluviale), La disparition des caricaies riveraines des berges étangs par une mauvaise gestion mises en oeuvre pour les activités de pêches, sont les menaces potentielles sur l'espèce.

Principes de gestion proposés

Respecter la dynamique hydraulique qui permet le maintien des caricaies. Éviter l'enrichissement du milieu, le tassement des sols...

La conservation du vertigo passe par :

Dans un premier temps :

- La cartographie et la caractérisation des milieux qu'il fréquente dans le site.

Dans un second temps (à partir des éléments recueillis lors de la première phase) :

- La conservation des habitats où il a été observé sur les marais,

- L'aménagement des zones de pêche et la restauration de cariçaies riveraines,
- L'accompagnement des modes de gestion des berges d'étangs, qui lui soit profitable

- Essayer de préserver le fonctionnement hydraulique, en particulier le niveau des plans d'eau..



Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

Code Natura 2000 : 1065

Priorité :
Fortement Prioritaire



Source: Biotope

Classification

Classe : Insectes
Ordre : Lépidoptères
Famille : Nymphalidés

Description de l'espèce

Le Damier de la succise est un lépidoptère de 15-25 mm, d'apparence fauve-orangée sur le dessus avec des dessins noirs variable et une bande postdiscale noire épaisse sur l'aile antérieure. La série complète de points noirs située dans la bande postdiscale orange de l'aile postérieure, visible sur les 2 faces est caractéristique. L'espèce présente un fort dimorphisme individuel et géographique. Un dimorphisme sexuel existe également au niveau de la taille.

Cinq sous-espèces sont actuellement décrites :

E. Aurinia aurinia : présente dans une grande partie de l'Europe

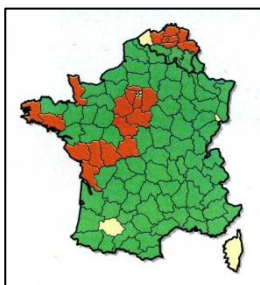
E. Aurinia provincialis : sud-est de la France et Italie

E. Aurinia beckeri : Pyrénées orientale et Espagne

E. Aurinia debilis : Alpes

E. Aurinia pyrenes-debilis : Est des Pyrénées

Répartition géographique



Répartition en France
Vert : présence avérée.

Directive « Habitats » 92/43/CEE : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Protection nationale : arrêté du 22 juillet 1993 ; JO du 24 septembre 1993

L'espèce s'observe du sud de la Suède au Maghreb, de l'Est de la Sibérie à la Finlande ainsi que dans une grande partie de l'Asie tempérée. En France, le Damier de la Succise est localisé mais abondant. Il reste menacé dans plusieurs régions notamment en Ile-de-France et en Poitou-Charentes.

Biologie et écologie

Habitats

Le Damier de la Succise se rencontre sur des biotopes humides : prairies humides plutôt tourbeuses, tourbières et milieux associés. Certaines populations se développent également sur les lisières sèches et des pelouses. L'espèce peut se rencontrer sur des habitats de petites surfaces, bas-fonds humides, bord de fossés, lisière de route.

Cycle de développement

OEufs : Les périodes de ponte sont les mêmes que les périodes de vol des adultes et s'effectuent sur les Succises, principalement sur *Succisa pratensis* et parfois sur *Scabiosa colombaria*. L'incubation des oeufs dure 3 à 4 semaines.

Chenilles : Les chenilles sont noires avec de nombreux spicules très ramifiés et de taille avoisinant les 27 mm au dernier stade larvaire. Elles naissent en été puis hivernent (diapause) au 2ème ou 3ème stade, en commun dans un nid, avant de se séparer au printemps.

Chrysalides : Elle est blanche avec des tâches noires et oranges est suspendue dans la végétation basse.

Adultes : Le Damier de la Succise est une espèce univoltine, dont les adultes volent de fin avril à fin juin.

Régime alimentaire

Les chenilles sont phytophages. Les plantes hôtes sont la Succise des prés, la Scabieuse colombarie et la Knautie des champs (Dipsacacées). Les adultes sont floricoles. Ils consomment le nectar de nombreuses plantes appartenant aux genres *Anthemis*, *Carduus*, *Centaurea*, *Cirsium*, *Globularia*, *Hieracium*, *ranunculus*....

Etat des populations

La présence du Damier de la Succise est connue sur deux zones de larris situés dans la partie ouest du site, autour de la commune d'Equennes - Eramécourt (données du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, cf. atlas cartographique). En mai 1985, un individu y est recensé (données ADEP).

Les recherches menées sur ces secteurs (adultes, pontes et chenilles) par le bureau d'étude Biotope en 2009 et 2010 se sont montrées infructueuses. Des données complémentaires ont permis d'affiner les informations : La zone la plus au nord (Coteau calcaire au Nord Est, lieu-dit « Prés saint Pierre ») est identifiée comme étant actuellement le foyer source, la zone située entre les boisements d'Archemont et de Posières (Coteau calcaire au Sud, lieu-dit « Bois d'Archemont ») est le noyau secondaire et fut la zone source dans les années 1980-1990 (Données R. FRANCOIS, CBNBI). En juin 2012 R. FRANCOIS a localisé une dizaine d'individus en vol sur le larris Nord Est et 1 individu sur le larris Sud.

D'autres parcelles aux profils similaires sont également potentielles pour cette espèce. Cependant le larris situé sur la commune de Daméraucourt est actuellement trop pâturé.

Plusieurs écotypes de Damier de la Succise ont été décrits, les uns se développant dans des milieux humides, les autres sur des milieux plus secs. Dans le secteur

concerné, c'est l'écotype xeroaurinia qui se développe sur des prairies sèches. Les parcelles accueillant l'espèce sur le site se rattachent notamment aux pelouses calcicoles du Mesobromion et aux milieux associés (pelouses ourlets, prairies). La présence d'une de ces plantes hôtes – la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*), ou la Knautie des Champs (*Knautia arvensis*) – est par ailleurs nécessaire au développement des chenilles. Ces parcelles sont soit pâturées, soit non exploitées et en cours d'embroussaillage.

Menaces potentielles

Les menaces sur le Damier de la Succise sur le site sont :

- les intrants, tendant à eutrophiser les milieux et à faire disparaître ces plantes hôtes ;
- la fauche pendant la période de développement larvaire ;
- le pâturage intensif.

Principes de gestion proposés

La conservation du Damier de la Succise passe par :

- la conservation des habitats où il est connu et/ou considéré comme potentiel ;
- la mise en place d'un pâturage bovin extensif sur ces parcelles ;
- le suivi interannuel de ses populations, cette espèce pouvant fonctionner en métapopulations et marquer de fortes fluctuations d'effectifs d'une année sur l'autre.

Les deux zones de larris cités précédemment (Coteau calcaire au Nord Est d'Equennes-Eramécourt, lieu-dit « Prés saint Pierre » et Coteau calcaire au Sud d'Equennes-Eramécourt, lieu-dit « Bois d'Archemont ») sont à contractualiser prioritairement.

Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Code Natura 2000 : 1083

Priorité :
Moyennement Prioritaire



Directive « Habitats » 92/43/CEE : annexes II et IV

Classification

Classe : Insectes
Ordre : Coléoptères
Famille : Lucanidés

Description de l'espèce

Le Lucane Cerf-volant est le plus grand coléoptère d'Europe (de 20 à 50 mm pour les femelles et de 35 à 85 mm pour les mâles). Le corps est de couleur brun-noir ou noir, les élytres parfois bruns. Le pronotum est muni d'une ligne discale longitudinale lisse. Chez le mâle, la tête est plus large que le pronotum et pourvue de mandibules brun-rougeâtre de taille variable (pouvant atteindre le tiers de la longueur du corps) rappelant des bois de cerf. Elles sont généralement bifides à l'extrémité et dotées d'une dent sur le bord interne médian ou post-médian. Le dimorphisme sexuel est bien marqué chez cette espèce. Les femelles ont un pronotum plus large que la tête et des mandibules courtes. Il existe 3 stades larvaires. La larve peut atteindre au maximum 100 mm et 20 à 30 g.

Répartition géographique

Europe : le Lucane Cerf-volant est présent sur l'ensemble du continent mais semble menacé surtout dans la partie la plus septentrionale (Pays-bas, Danemark, Suède).

France : dans notre pays l'espèce est présente dans toutes les régions et même si elle est certainement en régression, on ne peut pas la considérer comme menacée.



Répartition du Lucane Cerf-volant en France de 1830 à nos jours

Source : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé

Picardie

L'espèce est présente au sein des îlots forestiers âgés. Il est présent au sein des sites Natura 2000 suivants : FR2200349 MASSIF FORESTIER DE CRECY-EN-PONTHIEU ; FR2200362 RESEAU DE COTEAUX ET VALLEE DU BASSIN DE LA SELLE ; FR2200377 MASSIF FORESTIER DE HEZ FROIDMONT ET MONT CESAR ; FR2200382 MASSIF FORESTIER DE COMPIEGNE ; FR2200392 MASSIF FORESTIER DE SAINT-GOBAIN ; FR2200566 COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE.

Biologie et écologie

Cycle de développement

Larve : les femelles déposent leurs œufs au pied d'une souche ou d'un vieux arbre, à proximité des racines. Les jeunes larves se nourrissent de fines racines, et, plus tard, ne consomment plus que du bois mort ou dépourissant.

au niveau de racines et de souches. Elles peuvent également se nourrir de bois tombés, à condition qu'ils aient un certain volume et soient en contact avec le substrat. Si les chênes semblent particulièrement bien appréciés, la plupart des essences caducifoliées sont utilisées (châtaignier, merisier, frêne, peuplier, tilleul, aulne...). Bien que pouvant être éventuellement utilisés, les résineux sont assez peu favorables au développement larvaire. La phase larvaire dure de 4 à 5 ans.

Nymphes : en automne, au terme de sa vie larvaire, l'espèce construit une coque protectrice pour passer la mauvaise saison où elle se métamorphose en adulte, en passant par le stade de nymphe. Le Lucane Cerf-volant adulte passe alors l'hiver et le printemps dans cette logette avant d'émerger au début de l'été, dès que la température augmente, ce qui fait que le moment d'émergence varie d'une année à l'autre.

Adulte : la période d'apparition des adultes s'étend de mi-avril à septembre avec généralement un pic d'apparition (vol) en juillet. Ils se nourrissent alors principalement de la sève des arbres blessés et des sécrétions des plantes. C'est au crépuscule que l'activité du Lucane Cerf-volant est généralement la plus importante. Des phénomènes de dispersion entre les populations sont connus.

Habitats fréquentés

Compte tenu de son écologie, le Lucane Cerf-volant est surtout inféodé aux forêts de feuillus et tout particulièrement aux formations de chênes. Cette espèce ne dédaigne cependant pas les secteurs bocagers, les bois de moindre importance, les bosquets, parcs, haies bocagères, vergers, arbres isolés et même les jardins campagnards où il peut utiliser les vieux tas de bois de chauffe. En forêt, les adultes semblent montrer une nette

prédilection pour les clairières et les milieux semi-ouverts. La disponibilité du bois mort est une condition indispensable pour que l'espèce soit présente dans un site.

Etat des populations

France : Actuellement cette espèce n'est pas menacée en France. Cependant, elle semble en déclin au nord de son aire de répartition, particulièrement aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède.

Picardie : Peu d'éléments sont disponibles sur l'état des populations du Lucane Cerf-volant en Picardie.

Site Natura 2000 : Dans les années 1990, l'espèce a été observée dans les communes de Bergicourt et de Famechon (données ADEP).

Les prospections réalisées dans le cadre de l'élaboration du DOCOB n'ont pas permis de localiser d'individus. Cependant, les données complémentaires de R. FRANCOIS (CBNBI) ont permis de compléter les informations : des individus ont été observés à proximité du site Natura 2000. En août 2001, un individu a été vu en vol dans la commune de Poix de Picardie au niveau du bois de la Haye saint Romain. En août 2011, à Blangy sous Poix, plus précisément à « La Jatte » Est, un individu a été retrouvé écrasé sur la route.

Habitats de l'annexe I de la Directive « Habitats » correspondants

L'espèce est globalement présente sur l'ensemble des secteurs boisés de la ZSC qui présentent des peuplements de feuillus matures.

La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

Code Natura 2000 : 1096

Priorité :
Prioritaire



Directive « Habitats » 92/43/CEE : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe III

Protection nationale : arrêté du 08.12.1988

Selon la cotation UICN :

- Europe : Espèce vulnérable

- France : Espèce vulnérable

Protection des zones de frayères, de croissance et d'alimentation : décret du 25 mars 2008

Classification

Classe : Ostéichthyens

Ordre : Pétromyzoniformes

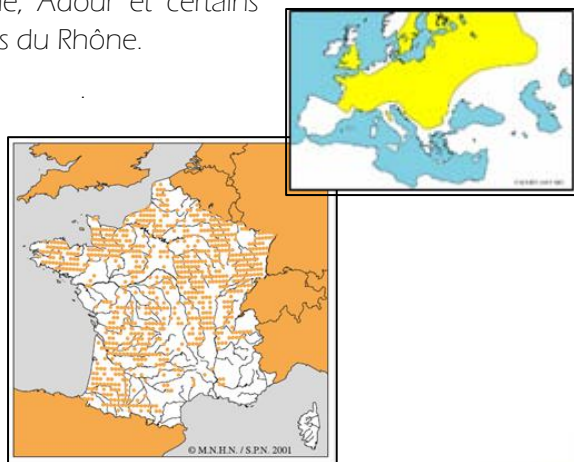
Famille : Petromyzontidés

Description de l'espèce

Le corps est anguilliforme lisse. Cette espèce est la plus petite espèce de lamproie présente en Picardie. Le disque oral est étroit, bordé de larges papilles rectangulaires finement dentelées. Les adultes mesurent 12 à 20 cm. Le dos est bleu-vert, les flancs sont jaunes à jaunâtres et le ventre est blanc.

Répartition géographique

L'espèce s'étend de l'Europe de l'Est et du Nord jusqu'aux côtes portugaises et italiennes. En France, elle est présente dans les rivières du nord et de l'est, en Normandie, Bretagne, Loire, Charentes, Dordogne, Garonne, Adour et certains affluents du Rhône.



Répartition de la Lamproie de Planer en Europe et en France

SOURCE : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE [ED]. Source : KEITH P. & J. ALLARDI (2001)

En Picardie

L'espèce est relativement abondante en tête de bassin dans de nombreux ruisseaux mais avec des fluctuations marquées. Elle n'en reste pas moins fréquemment observée en région Picardie, notamment sur les bassins côtiers et le bassin de la Somme

La Lamproie de Planer est un poisson sédentaire. Elle est observée sur le bassin de la Somme (la Selle à Conty et la Somme à Eaucourt) avec une occurrence inter-annuelle de capture supérieure à 75% sur la période 1995-2004. La densité d'individus sur la vallée de la Selle fluctue entre 0 et 5 individus par 100 m² en 2004. Il faut cependant prendre en compte le fait que les occurrences de capture de lamproie de planer sur le bassin Artois-Picardie sont en 2004 le plus élevées jamais observées depuis 1995. Avant les années 1990, l'espèce était peu commune à rare (données ADEP).

Sur le site

Sur le site, les radiers et plats courants au substrat sablo-gravillonneux sont particulièrement appréciés.

Biologie et écologie

Reproduction

La maturité sexuelle est atteinte à partir d'une taille de 90-150 mm, après la métamorphose (septembre-novembre) et se poursuit jusqu'au printemps suivant. La reproduction se déroule en avril-mai sur un substrat de graviers et sables, comme pour la Lamproie de rivière. Le nid, ovale et plus petit que celui de la Lamproie de rivière (20 cm de large et 10 cm de profondeur) est élaboré avec des graviers et du sable par les deux sexes.

Les modalités de reproduction sont semblables à celles de *L. fluviatilis* et plus de 30 individus des deux sexes peuvent s'accoupler ensemble, jusqu'à cent fois par jour. Il n'y a pas de survie des géniteurs après la reproduction. La fécondité est élevée (440. 10³ ovules/kg) malgré une forte atrésie. La phase larvaire est similaire à celle de la Lamproie fluviatile, avec une vie longue des larves enfouies dans les sédiments qui restent en moyenne plus longtemps dans leur terrier (5,5 à 6,5 ans).

Activité

De légères migrations amont vers les sites propices sont observées chez la Lamproie de Planer qui peut effectuer des déplacements de quelques centaines de mètres avant la reproduction en mars-avril (février-juin), pour rechercher des zones favorables dans des eaux à 8-11°C.

Régime alimentaire

La larve enfouie dans la vase filtre les microorganismes : diatomées, algues bleues... Après la métamorphose, qui s'accompagne d'une atrophie de l'appareil digestif, l'adulte qui en résulte ne se nourrit plus.

Habitats fréquentés

La lamproie de planer, contrairement à la lamproie de rivière et à la lamproie marine, est une espèce non parasite, vivant exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux.

Les larves "ammocètes", aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire.

Etat des populations

L'espèce occupe préférentiellement les secteurs aux eaux claires, fraîches et bien oxygénées. Ils permettent de répondre aux exigences de reproduction (espèce psammophile) et de croissance de l'espèce.

Menaces potentielles

Les principales causes de régression de l'espèce sont :

- Colmatage de ses zones de reproduction par une remise en suspension des sédiments (première cause d'échec de sa reproduction).
- Obstacles empêchant son libre accès aux mêmes zones (modification des faciès, ouvrages, création d'étangs).
- Pollution des eaux.

Affaiblissement des débits naturels par des activités humaines L'importance de la durée de la phase larvaire rend cette espèce très sensible à la pollution des milieux continentaux qui s'accumule dans les sédiments et dans les microorganismes dont se nourrissent les larves.

Cette espèce, déjà peu féconde et qui meurt après son unique reproduction, a par ailleurs de plus en plus de difficultés à accéder à des zones de frayères en raison de la prolifération des ouvrages sur les cours d'eau.



Principes de gestion proposés

Les actions générales pouvant être engagées pour cette espèce concernent l'amélioration ou la non-dégradation de son habitat :

- Limitation de la pollution des eaux
- Maintien d'un débit constant
- Limitation du lessivage des sols en hiver sur le bassin

Des mesures peuvent servir à améliorer la qualité d'habitat des adultes et des larves :

- Limiter le fractionnement des cours d'eau par les ouvrages infranchissables pour permettre la migration vers les zones de reproduction
- Maintenir un débit constant notamment sur les secteurs très favorables
- Limiter les réempoissonnements, notamment en carnassiers, sur les secteurs très favorables (risque de prédation)
- Limiter la pollution des eaux par les rejets d'origine domestique, industrielle ou agricole
- Limiter la pollution des sédiments
- Arrêter les modifications du profil du cours d'eau (recalibrage, fossés d'assainissement)
- Mettre en place des bandes enherbées en bordure de cours d'eau afin de limiter l'apport de MES

Habitats de l'annexe I de la Directive « Habitats » correspondants

La cartographie des habitats d'espèces, n'a pas été faite en raison du peu de données existantes au sein de la ZSC.

Habitats de l'Annexe I : Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis*

et du *Callitriche-Batrachion* (3260) ;

Autres habitats : cours d'eau rhéophiles.



Le Chabot (*Cottus gobio*)

Code Natura 2000 : 1163

Priorité :
Moyennement prioritaire



Cottus gobio

Directive « Habitats » 92/43/CEE : annexes II et IV

Protection des zones de frayères, de croissance et d'alimentation : Décret du 25 mars 2008

Classification

Classe : Ostéichthyens

Ordre : Scorpaéniformes

Famille : Cottidés

Description de l'espèce

Petit poisson de 10-15 cm au corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et aplatie (le tiers de la longueur totale du corps). Sa tête est fendue d'une large bouche terminale supérieure entourée de lèvres épaisses, portant 2 petits yeux haut placés. Le Chabot pèse environ une dizaine de grammes.

Le dos et les flancs sont gris-brun avec souvent 3 ou 4 larges bandes transversales foncées. En période de frai, le mâle est plus sombre que la femelle et sa première nageoire dorsale, également plus sombre, est ourlée de crème.

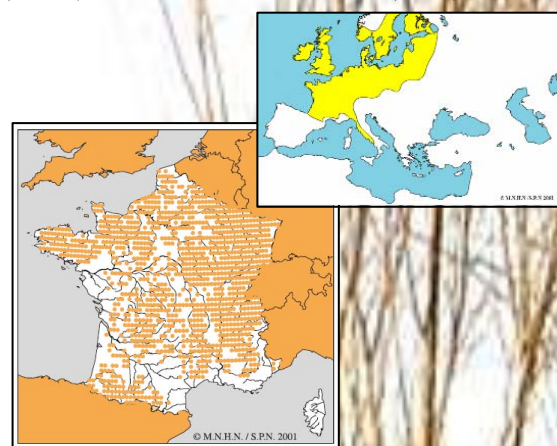
Les écailles sont minuscules et peu apparentes. La ligne latérale est bien marquée, soutenue par deux rangées de pièces dures qui la rendent sensible au toucher. Les nageoires pectorales sont très grandes, étalées en éventail. La première dorsale, petite, est suivie d'une seconde beaucoup plus développée. Le Chabot ne possède pas de vessie natatoire. L'opercule est armé d'un gros aiguillon courbé.

Répartition géographique

Espèce répandue dans toute l'Europe, (surtout au Nord des Alpes), jusqu'au fleuve Amour vers l'Est (Sibérie). Absente en Irlande et en Ecosse, dans le sud de l'Italie et n'existe en Espagne que dans le val d'Aran aux sources de la Garonne.

Répartition très vaste en France. Manque en Corse, dans le Roussillon, l'Orb, l'Argens, le Gapeau, la Nivelle et la Bidassoa. Sa distribution est néanmoins très discontinue, notamment dans le midi où se différencient des

populations locales pouvant atteindre le statut de sous-espèce ou d'espèce (cf. Chabot du Lez, *Cottus petiti*).



Répartition du Chabot en Europe et en France

Source : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. Source : KEITH P. & J. ALLARDI (2001)

En Picardie : Il existe peu de données sur la répartition du Chabot en Picardie. L'espèce doit probablement fréquenter l'ensemble des cours d'eau rhéophiles de la région

Sur le site : Le Chabot est bien réparti sur la vallée de Selle. La morphologie de la rivière des Evoissons (plat courant) et la présence de fonds à granulométrie diversifiée (sable, graviers, pierres) ont permis à cette espèce de coloniser l'ensemble du réseau hydrographique. Sur le site, des pêches électriques organisées par l'ONEMA l'ont mis en évidence sur la commune de Conty en aval du site d'étude. Les prospections terrains ont conforté sa présence plus en amont. Les densités sont cependant assez hétérogènes suivant les secteurs inventoriés (0 à 30 individus / m² sur la commune de Conty).

Biologie et écologie

Reproduction

La reproduction a lieu en mars/avril. Le mâle prépare un petit nid, ventile et protège les œufs durant toute l'incubation (20 jours à 12°C).

Activité

Territorial sédentaire, il se cache le jour parmi les racines et les pierres. Il ne sort qu'au crépuscule pour chercher sa nourriture.



Cottus gobio

Régime alimentaire

Il chasse à l'affût de petites proies : larves d'insectes et autres organismes benthiques (du fond des eaux).

Habitats fréquentés

L'espèce affectionne les eaux fraîches et turbulentes, peu profondes et très bien oxygénées (zone à Truite). Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement des populations de Chabot.

Etat des populations

L'intérêt patrimonial du Chabot est essentiellement lié à son caractère de bio-indicateur d'une très bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques. L'espèce n'est pas globalement menacée, mais ses populations locales le sont souvent par la pollution, les recalibrages ou les pompages. Ainsi, il est à craindre que certaines variantes méridionales aient déjà été éradiquées des sources qui constituent leur dernier retranchement en climat méditerranéen.

Sur le site : La Selle présente des milieux aux fortes potentialités pour le Chabot. Les secteurs de radiers, plats courants en eaux douces et oxygénées sont particulièrement recherchés. L'amont de la rivière des Evoissons est particulièrement apte à accueillir une population stable et dense (Bois du Thil).

Menaces potentielles

L'espèce est très sensible à la modification des paramètres du milieu, notamment le ralentissement des vitesses du courant, l'augmentation de la lame d'eau (barrages, embâcle), les apports de sédiments fins, le colmatage des fonds, l'eutrophisation, les vidanges de plans d'eau...

La pollution de l'eau par divers polluants d'origine agricole (herbicides, pesticides, engrais ...), industrielle ou urbaine entraîne des accumulations de résidus toxiques qui provoquent la baisse de fécondité, la stérilité ou la mort des individus.

Principes de gestion proposés

Les mesures suivantes peuvent être mises en place :

- Mise en place de bandes enherbées en bordure de cours d'eau afin de limiter l'apport de MES
- Limitation de la pollution des eaux
- Eviter de mettre en péril la dynamique hydraulique de la rivière par canalisation ou reprofilage
- Maintenir un débit constant notamment sur les secteurs très favorables

Limitier les risques d'apport en éléments fins pouvant colmater les fonds

Habitats de l'annexe I de la Directive « Habitats » correspondants

Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp* ; Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*.

Autres habitats : cours d'eau rhéophiles et plans d'eau avec substrat caillouteux.

Le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Code Natura 2000 : 1304

Priorité :
Prioritaire



source : Christophe GALET

Directive « Habitats » 92/43/CEE : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II

Protection nationale : individus et habitats

Selon la cotation UICN :

- Monde : Préoccupation mineure
- France : Quasi-menacé
- Picardie : Menacé d'extinction

Classification

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Rhinolophidés

Genre : *Rhinolophus*

Description de l'espèce

Le Grand Rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens avec une taille augmentant de l'ouest vers l'est de l'Europe.

Tête et corps : 5,7-7,1 cm ; avant-bras : 5,4-6,1 cm ;

Envergure : 35-40 cm ; poids : 17-34 g.

Oreille : 2-2,6 cm, large se terminant en pointe, dépourvue de tragus.

Appendice nasal caractéristique en fer à cheval, appendice supérieur de la selle court et arrondi, appendice inférieur pointu, lancette triangulaire.

Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand Rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon.

Pelage souple, lâche : face dorsale gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teintée de roux (gris cendré chez les jeunes), face ventrale gris-blanc à blanc-jaunâtre. Patagium et oreilles gris-brun clair (cas d'albinisme total ou partiel).

Deux faux tétons dès la 3e année (accrochage du jeune par suction).

Aucun dimorphisme sexuel.

Répartition géographique

Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée. Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Bénélux, Suisse, ouest de l'Allemagne, Espagne, Italie...).



Répartition du Grand rhinolophe en France de 1830 à nos jours

Source : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed], 2003-2010. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Document téléchargé

Picardie

Depuis 1992, le Grand Rhinolophe a été observé dans 50 sites souterrains, principalement dans l'Aisne (35 sites), dont une trentaine de nouveaux sites. Tous ne sont pas occupés régulièrement. L'espèce est peu abondante. Régionalement, en période hivernale et pour les années les plus récentes, les effectifs maxima cumulés totalisent environ 477 individus, dont environ 70% dans l'Aisne. La majorité des sites n'est occupée que par quelques individus, les effectifs variant de 1 à 131 individus.

Sur le site

Dans le cadre des inventaires réalisés pour le DOCOB du site Natura 2000 par le bureau d'étude Biotope, le Grand Rhinolophe n'a pas été contacté. Cependant, une forte présomption de présence demeure.

Biologie et écologie

Reproduction

Maturité sexuelle : femelles, 2 à 3 ans ; mâles : au plus tôt à la fin de la 2^{ème} année.

Rut : copulation de l'automne au printemps.

En été, la ségrégation sexuelle semble totale. Les femelles forment des colonies de parturition de taille variable (de 20 à près d'un millier d'adultes), parfois associées au Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*). De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune qui ouvre les yeux vers le 7^{ème} jour. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Dès le 28^{ème} - 30^{ème} jour, les jeunes apprennent à chasser seuls près du gîte. Mais leur capacité de vol et d'écholocation est réduite. Ils sont sevrés vers 45 jours. Le squelette se développe jusqu'au 60^{ème} jour. Longévité : 30 ans. Seules quatre colonies de parturition sont actuellement connues en Picardie, situées dans la partie centrale de l'Aisne.

Activité

Le Grand Rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. Cette léthargie peut être spontanément interrompue si les températures se radoucissent et permettent la chasse des insectes. En cas de refroidissement, il peut aussi en pleine journée changer de gîte. L'activité est saisonnière et dépend de la présence des insectes proies, donc des conditions météorologiques : le Grand Rhinolophe vole peu par temps froid, venteux ou pluvieux. L'espèce est sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Il s'accroche à découvert, au plafond, isolément, en alignement ou en groupes plus ou moins denses selon la cavité. Dès la tombée de la nuit, le Grand Rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse en suivant préférentiellement des corridors boisés. Plus la colonie est importante, plus ces zones sont éloignées du gîte (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km). La première phase de chasse est suivie d'une phase de repos dans un gîte nocturne, puis alternent de courtes phases de chasse et des phases de repos. Chez les jeunes, la survie dépend de la richesse en insectes dans un rayon de 1 km. En août, émancipés, ils chassent dans un rayon de 2-3 km

autour du gîte. Le vol est lent, papillonnant, avec de brèves glissades, généralement à faible hauteur (0,3 m à 6 m). L'espèce évite généralement les espaces ouverts et suit les alignements d'arbres, les haies voûtées et les lisières boisées pour se déplacer ou chasser. Le Grand Rhinolophe repère obstacles et proies par écholocation. Il n'utilise pas l'écholocation pour discriminer les divers insectes mais pour augmenter l'efficacité de la détection des proies dans les milieux encombrés où il est capable d'évoluer (vol circulaire ou en « huit »).

Le vol lent et la faible portée de l'écholocation l'obligent, pour des raisons énergétiques, à chasser dans des sites riches en insectes. La chasse est une activité solitaire. Aucun comportement de défense territoriale : zones de chasse de 4 ha environ, exploitées par 1 à 4 individus. Le choix de la technique de chasse dépend de la structure paysagère, de la température et de la densité d'insectes. Il chasse en vol linéaire (va-et-vient le long des écotones, entre 0,30 m et 2 m, voire 5 m au-dessus du sol) en ne s'éloignant que rarement d'un écotone boisé. La chasse en vol est pratiquée au crépuscule (période de densité maximale de proies), puis en cours de nuit, l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente. Rentable en cas de faible densité de proies (milieu de nuit et température basse proche du seuil d'activité des insectes), l'affût améliore le bilan énergétique de la chasse. Les séquences durent 4 à 16 min entrecoupées de vols en poursuites de 1 à 4 minutes. Les insectes repérés par écholocation sont ingérés en vol ou perché. Lors d'un refroidissement, les bois conservent une température supérieure à celle des milieux ouverts. La chasse se concentre en sous-bois au printemps et en milieu semi-ouvert à l'automne, seuls milieux où le seuil d'abondance des insectes est atteint.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des pays (aucune étude menée en France). Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents. Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (> 1,5 cm), voire très grandes (*Herse convolvuli*). Selon la région, les lépidoptères représentent 30 à 45% (volume relatif), les coléoptères 25 à 40%, les hyménoptères (ichneumonidés) 5 à 20%, les diptères (tipulidés et muscoïdés) 10 à 20%, les trichoptères 5 à 10% du régime

alimentaire.



En Suisse, l'essentiel de la biomasse est constitué de lépidoptères d'avril à septembre, puis de trichoptères de la mi-septembre au début octobre. Les coléoptères sont capturés surtout en juillet, les tipules en septembre, les hyménoptères régulièrement en toutes saisons. Les chenilles de lépidoptères, ainsi que les syrphidés, arachnidés et opilions sont glanés au sol ou sur la végétation.



Geotrupes sp. – M. Bvda CC BY-SA

Parmi les coléoptères, les Géotrupes sont consommés jusqu'à la mi-mai (90% à la mi-avril), les *Melolontha* de la mi-avril à la mi-juin, puis les *Aphodius* de la mi-juin à l'automne. En Grande-Bretagne, ils chassent les hyménoptères (*Netelia*, *Ophion luteus*), les tipules et les Géotrupes d'avril (40%) à mi-juin, et les *Melolontha* de fin avril à mi-juin (24 à 65%), les lépidoptères (40 à 90% des proies) de fin mai à fin août : les femelles gestantes chassent les proies faciles (90% lépidoptères), les jeunes les *Aphodius rufipes* (90%). Puis ils se nourrissent essentiellement d'*Aphodius rufipes* (40 à 70%), tipules, Géotrupes, *Ophion luteus*... jusqu'à l'automne.

Habitats fréquentés

Le Grand Rhinolophe fréquente en moyenne les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les agglomérations, parcs et jardins... Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus (30 à 40%), d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins, voire des ovins (30 à 40%) et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins... (30 à 40%). Il fréquente peu ou pas du tout les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres.

La fréquentation des habitats semble varier selon les saisons et les régions. Dans les prairies intensives, l'entomofaune est peu diversifiée mais la production de tipules, proie-clé, est forte. Le pâturage par les bovins est très positif par diversification de structure de la végétation et apport de fèces, qui favorisent le développement d'insectes coprophages. La présence de nombreux *Aphodius* autour des gîtes offre une nourriture facile pour les jeunes de l'année. Fidélité aux gîtes : l'espèce est très fidèle aux gîtes de parturition et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique. Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie et couvert végétal. Gîtes de parturition variés : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mines et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires. La prédation représente 11% des causes connues de mortalité. À la sortie du gîte et sur les parcours entre gîte et terrains de chasse, le Grand Rhinolophe craint les rapaces diurnes : Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), Épervier d'Europe (*Accipiter nisus*) et nocturnes : Effraie des clochers (*Tyto alba*), Chouette hulotte (*Strix aluco*), Hibou moyen-duc (*Asio otus*). La présence de Chat domestique (*Felis catus*), de Fouine (*Martes foina*) ou de l'Effraie des clochers dans un grenier ou une toiture peut être particulièrement néfaste pour les colonies de mise bas.

Dans les espaces protégés

En France, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réserves naturelles, réserves naturelles régionales et conventions entre propriétaires et associations protègent de nombreux gîtes de parturition (églises, châteaux...) et d'hivernation (grottes, souterrains, mines...). Ces réglementations ont permis des réalisations concrètes garantissant la protection (pose de grilles...) ou améliorant les potentialités du site (pose de « chiroptères » et de niches, création ou fermeture de passages...).

Etat des populations

Europe : L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse...

France : En France, un recensement partiel en 1997 comptabilisait 25 760 individus répartis dans 1 230 gîtes d'hivernation et environ 8 000 dans 196 gîtes d'été. De petites populations subsistent en Picardie, dans le Nord,

en Haute-Normandie, en Île-de-France... L'espèce a atteint en Alsace le seuil d'extinction. La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, dans les Ardennes, en Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne. Même si l'ouest de la France (Bretagne, Pays-de-Loire et Poitou-Charentes) regroupe encore près de 50% des effectifs hivernaux et 30% des effectifs estivaux, un déclin semble perceptible.

Picardie : L'espèce est rare et « En danger » en Picardie. Elle est répartie en deux grands bastions : la partie centrale de l'Aisne et l'ouest de la Somme. Son état de conservation est jugé mauvais et sa conservation est considérée comme fortement prioritaire.



Exemple d'habitats recherchés par le Grand Rhinolophe



Exemple de site d'hibernation pour le Grand Rhinolophe

Principes de gestion proposés

Le maintien et la reconstitution des populations de Grand Rhinolophe impliquent la mise en œuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacements. Les gîtes de parturition, d'hibernation ou de transition, accueillant des populations significatives, bénéficieront d'une protection réglementaire voire physique (grille, enclos...). La pose de « chiroptères » dans les toitures (églises, châteaux) peut permettre d'offrir de nouveaux accès. Les abords des gîtes seront ombragés par des arbres et dépourvus d'éclairages. Tout couvert végétal près du gîte augmente l'obscurité, minimise le risque de prédation par les rapaces et, permettant un envol précoce, augmente de 20 à 30 minutes la durée de chasse, capitale lors de l'allaitement. Au niveau des terrains de chasse, une gestion du paysage favorable à l'espèce sera mise en œuvre dans

un rayon de 4 à 5 km autour des colonies de mise bas (en priorité dans un rayon de 1 km, zone vitale pour les jeunes qui doivent trouver une biomasse suffisante d'insectes - par exemple, insectes coprophages sur des prairies pâturées), par des conventions avec les exploitants agricoles ou forestiers, sur les bases suivantes :

- maintien (ou création) des pâtures permanentes et des prés pâturés (30 à 40% du paysage) et limitation du retournement des herbages et de la maïsiculture, limitation des cultures de céréales ;
- maintien du pâturage par des bovins adultes (plus particulièrement en août-septembre) à proximité des gîtes ;
- interdiction de vermifuger le bétail à l'ivermectine qui doit être remplacée par des préparations à base de moxidectine, fenbendazole ou oxibendazole. La sensibilisation des éleveurs et des vétérinaires doit être assurée afin de faire prendre conscience du risque pour les populations de Grand Rhinolophe ;
- maintien des ripisylves et des boisements de feuillus (30 à 40% du paysage) et limitation des plantations de résineux ;
- diversification des essences forestières caducifoliées et de la structure des boisements (maintien de parcelles d'âges variés et développement de la gestion en futaie jardinée), développement des écotones par la création d'allées ou de clairières ;
- forte limitation des traitements chimiques.

Les corridors boisés, voies de déplacements entre gîtes et zones de chasse, pourront être entretenus mécaniquement (pesticides exclus) voire rétablis, sur la base d'une haie large de 2 à 3 m, haute de 3 à 4 m, d'où émergent des arbres de grande taille, et taillée en voûte par des bovins.

La protection du paysage (classement des boisements ou des haies) peut être obtenue par l'article L. 126-6, du nouveau Code rural et dans le cadre des plans d'occupation des sols (PLU actuellement) par l'article L. 130-1, du Code de l'urbanisme. La poursuite de l'information et de la sensibilisation du public, particulièrement au niveau des communes hébergeant des colonies, paraît indispensable de manière à ce que la démarche de protection soit bien comprise et collectivement acceptée. Cette sensibilisation doit être basée sur la découverte de ces animaux, en vol crépusculaire par exemple. Elle cherchera aussi à souligner l'importance de ces espèces rares et menacées comme patrimoine commun. Le but ultime de cette sensibilisation serait que les collectivités locales se sentent

responsables de « leurs » chauves-souris et établissent une convention de gestion afin de préserver les colonies.

Etudes et recherche à développer

En France, il est nécessaire de mener des études sur l'utilisation des habitats et sur le régime alimentaire dans des populations denses (ouest de la France), dans le centre et en zone méditerranéenne, en association avec la mise en œuvre de plans de gestion des paysages.

Habitats de l'annexe I de la Directive « Habitats » correspondants

Habitats de l'Annexe I : compte tenu de la souplesse de ses exigences écologiques, l'espèce est susceptible de chasser sur une grande partie des habitats de l'annexe I de la directive « Habitats ».

Autres habitats : grande variété d'habitats prairiaux, forestiers, bocagers, péri-urbains pour ses sites de chasse. En ce qui concerne ses gîtes de parturition, l'espèce est susceptible d'utiliser les combles d'églises, les étables, les greniers clairs et frais. Les gîtes d'hibernation sont des grottes naturelles et des caves.

Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

Code Natura 2000 : 1321

Priorité :
Prioritaire



source : Cédric Louvet

Directive « Habitats » 92/43/CEE : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II

Protection nationale : individus et leurs habitats

Selon la cotation UICN :

- Monde : Préoccupation mineure
- France : Préoccupation mineure
- Picardie : Vulnérable

Classification

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Murinidés

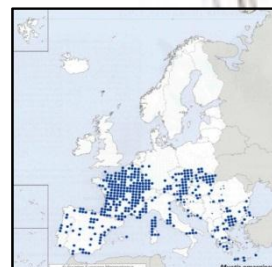
Description de l'espèce

Le Murin à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne. La longueur total du corps est de 4 à 5 cm et son envergure de 22 à 24,5 cm. Il pèse de 7 à 15g. Les oreilles de cette espèce ont une taille de 1,4 à 1,7 cm, et possède une échancrure au 2/3 du bord externe du pavillon. Le tragus effilé atteint presque le niveau de l'échancrure. Il a un museau marron clair assez velu. Le pelage est épais et laineux, gris-brun plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. La nuance peu marquée entre les faces dorsale et ventrale est caractéristique de l'espèce.

Répartition géographique

L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va de la Roumanie jusqu'au sud de la Grèce, la Crète et la limite sud de la Turquie.

Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Bénélux, Suisse, Allemagne et Espagne), l'espèce est presque partout présente.



Répartition du Murin à oreilles échancrées en Europe et en France

Source : Mitchell-Jones A.J. & al. (1999)

Picardie

Depuis 1992, ce murin a été observé dans une quarantaine de sites souterrains, la majorité non connus avant. L'espèce est moyennement abondante. Régionalement, en période hivernale et pour les années les plus récentes, les effectifs maxima cumulés totalisent moins de 300 individus, (plus de la moitié dans l'Oise).

Sur le site

Dans le cadre des inventaires réalisés pour le DOCOB du site Natura 2000 par le bureau d'étude Biotopie, le Murin à oreilles échancrées a été contacté seulement à quelques reprises. Quatre contacts ont été enregistrés au cours de l'expertise. L'ensemble des contacts concerne des individus en transit aux heures où les individus quittent ou regagnent leurs gîtes. Plusieurs contacts de Murins peuvent être du Murin à oreilles échancrées, mais les signaux émis peuvent également être à l'origine d'autres espèces dont les

écholocations sont proches. Dans ces cas, les contacts sont associés à des groupes d'espèces. Un contact avec un individu en chasse est signalé à proximité de la ferme se trouvant à l'extrême Est du Village de **Frémontiers**. Plusieurs contacts en sortie de gîte au niveau du pignon d'une dépendance de maison se trouvant à proximité de l'église du village d'**Eramécourt** sont également notés (Présence d'Oreillards, probablement gris et de Pipistrelle commune au sein du même bâtiment). Contact également avec un individu au sein du souterrain de la ruine du château à proximité de l'église d'Agnières. Enfin, deux individus en transit au sein du village de **Choqueuse-les-Bénards** sont recensés très tardivement lors du transit de retour matinal au gîte. Cela sous-entend qu'il existe probablement un gîte de l'espèce au sein de la partie Ouest du village (seule la principale ferme a fait l'objet d'une écoute à la tombée de la nuit pour éventuellement localiser la probable colonie).

En 2003, une colonie de reproduction de 270 individus a été recensée dans un bâtiment communal de **Famechon**. La colonie n'y reproduit plus suite à l'aménagement des combles de ce bâtiment. (données CENP).

Le site Natura 2000 et les milieux environnants présentent tout de même une diversité et une qualité d'habitats qui sont favorables au Murin à oreilles échancrées tout au long de l'année. L'ensemble des milieux fermés comme les boisements constituent des habitats de chasse potentiels pour cette espèce. Le site Natura 2000 est composé d'un ensemble de massifs forestiers de taille moyenne comme le bois du Camp Jourdain, le bois de Moimont, ou le bois de Posières, qui constituent des zones de chasse particulièrement favorables. Enfin, les quelques cavités souterraines (carrières et ruines de châteaux) présents sur les communes concernées par le site Natura 2000 constituent des gîtes également favorables à cette espèce que ce soit en hiver ou en été (carrières souterraines de pierre de Conty et Blangy-sous-Poix, Souterrains du château de Famechon et de Agnières).

A noter que l'espèce est connue sur le site au travers des données de suivi de gîtes hivernaux connus et d'une colonie de mise bas qui n'existe plus actuellement sur la commune de Famechon. Aucune expertise au détecteur ne semble avoir fait apparaître l'espèce auparavant.

Biologie et écologie

Reproduction

Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie.

Rut : copulation en automne et peut-être jusqu'au printemps.

Gestation : 50 à 60 jours.

Mise bas de la mi-juin à la fin juillet en France. L'espèce semble tributaire des conditions climatiques. Les femelles forment des colonies de parturition de taille variable (de 20 à 200 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2 000 adultes), régulièrement associées au Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), au Grand Murin (*Myotis myotis*). La plus importante colonie connue à ce jour en Picardie (commune de Famechon, Somme) regroupait 280 femelles et jeunes au début des années 2000 (FRANÇOIS et ROBERT, 2002).

Taux de reproduction : 1 petit par femelle adulte et par an. Les jeunes sont capables de voler à environ quatre semaines. Longévité : 16 ans mais l'espérance de vie se situe autour de 3 à 4 ans.

Activité

Cette espèce n'est active que du printemps à la fin de l'automne, soit six mois de l'année. En période hivernale, cette espèce est essentiellement cavernicole. Elle est grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes ou essaims. L'espèce est généralement suspendue à la paroi et s'enfonce rarement dans des fissures profondes. C'est l'espèce la plus tardive quant à la reprise de l'activité printanière, une majorité des individus sont encore en léthargie à la fin du mois d'avril.

L'espèce est relativement sédentaire. Les déplacements habituels mis en évidence se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver mais très peu de données de reprises existent actuellement. Son émergence crépusculaire est également tardive. Elle ne s'envole habituellement qu'à la nuit complète et, le plus souvent, une heure après le coucher du soleil.

Durant ses périodes de chasse, elle traverse rarement des espaces ouverts. En estivage, les individus isolés peuvent rentrer au gîte très tôt, près d'une heure avant le lever du soleil. Les femelles ayant mis bas rentrent à la colonie une fois en milieu de nuit pour allaiter leur petit puis regagnent le gîte juste avant le lever du soleil. Pendant presque tout le reste de la nuit, le Murin à oreilles échancrées vole, chasse et prospecte en ne s'accordant que de rares moments de repos. En période estivale, il peut s'éloigner jusqu'à 10 km de son gîte. Ses techniques de chasse sont diversifiées. Il prospecte régulièrement les arbres aux branchages ouverts comme les noyers, les chênes, les tilleuls ou les saules, comme l'attestent les

résidus de végétation trouvés à la surface des tas de guano.

Dans ce type de milieu, il plonge au sein du feuillage puis évolue rapidement avec aisance entre les branches. Il peut également capturer des proies posées dans, ou autour des bâtiments, sur les plafonds comme les murs, ou poursuivre activement des insectes en déplacement lors de ses vols de transit. La morphologie de ses ailes lui confère une surface portante importante, idéale pour les vols de précisions permettant ainsi d'exploiter localement des émergences d'insectes sur de petites surfaces, au-dessus de l'eau ou de tas de fumier.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de diptères (Mouches) et d'arachnides (argiopidés). Ces deux taxa dominent à tour de rôle en fonction des milieux ou des régions d'étude. Les autres proies (coléoptères, névroptères et hémiptères) sont occasionnelles et révèlent surtout un comportement opportuniste en cas d'abondance locale..

Habitats fréquentés

Le Murin à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude (jusqu'à 1 300 m en Corse). Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux péri-urbains possédant des jardins. Les exigences écologiques de cette espèce paraissent plus plastiques qu'il n'était suspecté.

Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts (lisières et intérieurs des massifs), principalement de feuillus mais aussi de résineux, bocage, milieux péri-urbains avec jardins et parcs. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble constituer un élément essentiel à sa survie. Les bâtiments sont régulièrement prospectés, des murs extérieurs aux pièces accessibles, c'est le cas de l'intérieur des étables notamment.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (carrières, galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs...), de vastes dimensions répondant aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle. Gîtes de parturition variés en été. Une des spécificités de l'espèce est qu'elle craint peu la lumière (= peu lucifuge). En estivage, des individus isolés, principalement des mâles se fixent sous les chevrons des maisons modernes, parfois en pleine lumière. Les colonies de mise bas acceptent

également une lumière faible dans leur gîte. Compte tenu de l'extrême fidélité de ce Murin à son gîte, certains sites sont connus pour abriter l'espèce en parturition depuis plus d'un siècle.

Au nord de son aire de distribution, les colonies de mise bas s'installent généralement dans des sites épigés comme les combles chauds ou les greniers de maisons, églises ou forts militaires. Au sud, elles occupent aussi les cavités souterraines. Le bruit, comme la lumière, ne semble pas affecter certaines colonies qui s'installent parfois sous des préaux d'écoles ou dans des ateliers d'usines en activité....

Etat des populations

Europe : En Europe, l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. De grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont même parfois en régression nette. Au sud de la Pologne par exemple, les populations disparaissent lentement.

France : En France, dans quelques zones géographiques localisées comme les vallées du Cher ou de la Loire et en Charente-Maritime, l'espèce peut être localement abondante, voire représenter l'espèce majeure parmi les chiroptères présents. Les comptages, menés depuis plus de 10 ans sur cette espèce essentiellement cavernicole en période hivernale, montrent une lente mais constante progression des effectifs depuis 1990. Mais cette dynamique des populations reste localement très variable en fonction de la richesse biologique des milieux. Des colonies distantes de quelques kilomètres ont la même année un nombre de jeunes qui varie de 12% à 40%. Le Murin à oreilles échancrées semble être un très

Menaces potentielles

En France, comme pour la majorité des chiroptères, les menaces proviennent de quatre facteurs essentiels

fermeture des sites souterrains (carrières, mines, ...)

disparition de gîtes de reproduction épigés pour cause de rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations à l'époque de la mise bas.

disparition des milieux de chasse ou des proies par l'extension de la monoculture qu'elle soit céréalière ou forestière, ainsi que par la disparition de l'élevage extensif. La proportion importante de diptères dans le régime alimentaire suggère une incidence possible forte liée à la raréfaction de cette pratique.

Principes de gestion proposés



Les gîtes de parturition, d'hibernation ou de transition (ex : sites de swarming) les plus importants doivent bénéficier d'une protection réglementaire, voire physique (grille, enclos...). Lors de fermetures de mines ou de carrières pour raison de sécurité, utiliser des grilles adaptées aux chiroptères en concertation avec les naturalistes. La pose de « chiroptières » dans les toitures (églises, châteaux...) peut permettre d'offrir de nouveaux accès. Les mesures de protection devront prendre en compte en même temps et, avec la même rigueur, les sites d'hibernation, de parturition et de chasse. Les exigences écologiques pour les deux premiers sont suffisamment connues pour que des mesures de gestion puissent être proposées dès à présent. La conservation d'un accès minimum pour les chiroptères à tous les sites abritant cette espèce. L'aide au maintien de l'élevage extensif en périphérie des colonies de parturition connues est à promouvoir. Des expériences menées en Hollande ont démontré en quinze ans, que le retour à une agriculture intégrée, 1 kilomètre autour du gîte, augmentait rapidement le taux de reproduction au sein de la colonie. L'arrêt de l'usage des pesticides et des herbicides, la plantation d'essences de feuillus comme les chênes ou les noyers, la reconstitution du bocage et la mise en place de points d'eau dans cette zone périphérique proche semble concourir à la restauration de colonies même fragilisées. La poursuite de la sensibilisation et de l'information du public, au niveau des communes et des propriétaires hébergeant l'espèce,

qu'ils soient publics ou privés, est également indispensable pour que la démarche de protection puisse être collectivement comprise et acceptée.

Habitats de l'annexe I de la Directive « Habitats » correspondants

La cartographie pour cette espèce s'est basée uniquement sur ses sites d'hibernations, situés aux abords immédiats du site Natura 2000. Compte-tenu du large choix dans ses secteurs de chasse et ses gîtes de parturition, il nous est apparu illusoire de vouloir les cartographier.

Habitats de l'Annexe I : compte tenu de la souplesse de ses exigences écologiques, l'espèce est susceptible de chasser sur une grande partie des habitats de l'annexe I de la directive « Habitats ».

Autres habitats : grande variété d'habitats prairiaux, forestiers, bocagers, péri-urbains pour ses sites de chasse. En ce qui concerne ses gîtes de parturition, l'espèce est susceptible d'utiliser les combles d'églises, les étables, les greniers clairs et frais situés au sein ou aux abords du site Natura 2000. Les gîtes d'hibernation sont des grottes naturelles, des caves et bunkers.

Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)

Code Natura 2000 : 1323

Priorité :
Moyennement prioritaire



Directive « Habitats » 92/43/CEE : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II

Protection nationale : individus et leurs habitats

Selon la cotation UICN :

- Monde : Quasi menacée
- France : Quasi menacée
- Picardie : En danger

Classification

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Vespertilionidés

Description de l'espèce

Le Murin de Bechstein est un chiroptère de taille moyenne. La longueur totale du corps est d'environ 5 cm et son envergure de 25 à 30 cm. Il pèse de 7 à 12 g. Les oreilles de cette espèce sont caractéristiques, très longues et assez larges, non soudées à la base, dépassant largement le museau sur un animal au repos. Le pelage est relativement long, brun clair à brun roussâtre sur le dos, blanc sur le ventre. Le museau est rose.

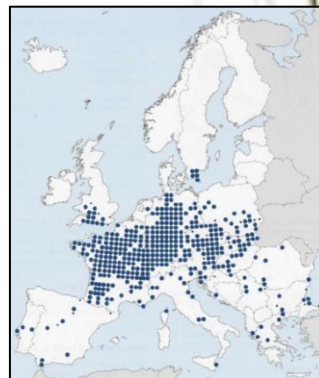
Confusions possibles

Le Murin de Bechstein peut être confondu avec les deux Oreillards (*Plecotus auritus* et *Plecotus austriacus*). Chez les oreillards, les oreilles sont encore plus longues et soudées à la base. En période hivernale, les Oreillards replient généralement leurs oreilles sous leurs ailes permettant de les différencier du Murin de Bechstein avec ses oreilles dressées. ale et ventrale est caractéristique de l'espèce.

Répartition géographique

Le Murin de Bechstein est présent dans l'Europe de l'ouest des régions chaudes à tempérées : du sud de l'Angleterre et de la Suède jusqu'en Espagne et en Italie, la limite orientale de son aire de répartition étant en Roumanie.

En France, cette espèce est rencontrée dans la plupart des départements. Elle semble très rare en bordure méditerranéenne et en Corse. Des effectifs plus importants se rencontrent dans l'ouest de la France (Bretagne, Pays-de-Loire et région Centre). Le Murin de Bechstein est présent jusqu'à 1 400 m d'altitude.



Répartition du Murin de Bechstein en Europe et en France

Source : Mitchell-Jones A.J. & al. (1999)

Sur le site

Dans le cadre des inventaires réalisés pour le DOCOB du site Nature 2000 « Réseau de coteaux et vallée du bassin de la selle » FR2200362, le Murin de Bechstein a été

contactée à trois reprises avec certitude et a deux reprises avec un doute lié à des écholocations proches d'une autre espèce. Un contact avec un individu en transit au sein du village de **Famechon**, ce contact ayant été associé au groupe « Murin de Bechstein / Murin des marais ». Un autre contact concerne un individu en transit en milieu ouvert à proximité de l'église d'**Agnières**. Deux autres contacts concernent cette fois-ci un individu en chasse en sous-bois relativement fermé : le premier à proximité des fours se trouvant au Sud du **bois de Baillon**, le second à l'Est du **bois Vidame** au sein d'une petite allée forestière.

Le site Natura 2000 et les milieux environnants présentent tout de même une diversité et une qualité d'habitats qui sont favorables au Murin de Bechstein tout au long de l'année. L'ensemble des milieux fermés comme les boisements constituent des habitats potentiels pour cette espèce. Le site Natura 2000 est composé d'un ensemble de massifs forestiers de taille moyenne comme le bois du Camp Jourdain, le bois de Moimont, ou le bois de Vidame, qui constitue des zones particulièrement favorables pour cette espèce forestière. Enfin, les quelques cavités souterraines (carrières et ruines de châteaux) présents sur les communes concernées par le site Natura 2000 constituent des gîtes également favorables à cette espèce en hiver (carrières souterraines de pierre de Conty et Blangy-sous-Poix, Souterrains du château de Famechon et de Agnières).

A noter que l'espèce est connue sur le site au travers des données de suivi de gîtes hivernaux connus. Aucune expertise au détecteur ne semble avoir fait apparaître l'espèce auparavant.

Biologie et écologie

Reproduction

L'âge de la maturité sexuelle est inconnu. La parade et le rut ont lieu en octobre-novembre et au printemps, les accouplements sont observés en période d'hibernation. La mise-bas a lieu fin juin-début juillet. Les colonies sont composées de 10 à 40 femelles changeant régulièrement de gîtes diurnes. Durant cette période, les mâles sont généralement solitaires. Le taux de reproduction est d'un jeune par an, volant dans la première quinzaine d'août. L'espérance de vie de l'espèce est inconnue. La longévité maximale est de 21 ans.

Activité

L'espèce semble relativement sédentaire (déplacement maximal connu : 35 km). Il s'accroche, généralement isolé, aussi bien à découvert au plafond que

profondément dans des fissures des parois des grottes, carrières ou anciennes mines. Il sort à la nuit tombée, le vol est lent, papillonnant, très manœuvrable et généralement à faible hauteur (30 cm à 5 m). Le Murin de Bechstein chasse dans l'environnement immédiat ou à proximité de son gîte diurne (200 m à 2 km) essentiellement par glanage depuis le sol à la canopée, parfois à l'affût. La superficie du territoire de chasse est comprise entre 15 ha et 30 ha par individu.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire est constitué par un large spectre d'arthropodes, essentiellement forestiers, d'une taille moyenne de 10 mm. Les mouches (80% d'occurrence) et les papillons (de 50 à 90% d'occurrence), et dans une moindre mesure les névroptères (46% d'occurrence), représentent une part prépondérante de l'alimentation. Seuls ces ordres sont composés majoritairement d'insectes volants. Les proies secondaires les plus notées sont capturées au sol ou sur le feuillage des arbres : coléoptères, opilions, araignées, chenilles...

Caractère écologique

Le Murin de Bechstein semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquels il exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage. Les terrains de chasse exploités par le Murin de Bechstein semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures...) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit.

Le Murin de Bechstein semble hiberner dans les arbres, rarement en milieu souterrain. Les gîtes de reproduction sont variés : les colonies occupent des arbres creux, des nichoirs plats, plus rarement les bâtiments. Des individus isolés peuvent se rencontrer dans des falaises ou trous de rochers. Cette espèce utilise plusieurs gîtes diurnes situés à moins d'un kilomètre les uns des autres. Ces changements de gîtes diurnes s'accompagnent d'une recomposition des colonies.

Etat des populations

L'état et l'importance des populations du Murin de Bechstein sont mal connus en raison des mœurs forestières de l'espèce.

En Europe, l'espèce semble bien présente, mais nulle part abondante.

En France, le Murin de Bechstein est observé majoritairement en période hivernale avec en moyenne de 1 à 5 individus par site dans un grand nombre de sites. L'ouest du pays héberge des populations plus importantes. En période estivale, les connaissances sont encore plus faibles et partielles.

Menaces potentielles

Le Murin de Bechstein est particulièrement sensible :

- A la conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives d'essences importées ;
- Aux traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...) ;
- Au développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes) ;
- A la mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées ;

- Aux dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes d'été et d'hiver.
- Le trafic routier et la construction de nouvelle route en travers de corridors identifiée peuvent être source de collisions importante.

Principes de gestion proposés

Une gestion conservatoire doit ainsi permettre un maintien et un entretien des habitats favorables à l'espèce : les habitats forestiers et bocagers ainsi que les cavités. Cette gestion passe par une attention particulière aux arbres creux, aux haies bocagères et à l'accès aux sites d'hivernage. Le maintien et la préservation d'un réseau de vieux arbres offrant de nombreuses cavités sont favorables à la présence de population de murin de Bechstein.

Il faut ajouter que l'emploi d'insecticides, notamment en agriculture, doit être limité afin de garantir une ressource alimentaire suffisante.

Le Grand murin (*Myotis myotis*)

Code Natura 2000 : 1324

Priorité :
Moyennement prioritaire



Source : Laurent SPANNEUT

Classification

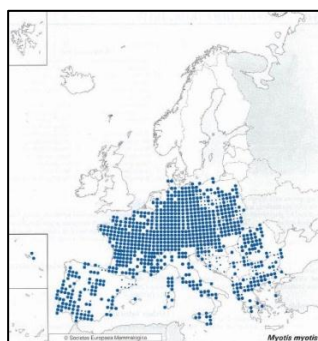
Classe : Mammifères
Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés

Description de l'espèce

Le Grand Murin fait partie des plus grands chiroptères français. Tête + corps : 6,5-8 cm ; avant-bras : 5,3-6,6 cm ; envergure : 35-43 cm ; poids : 20-40 g. Oreilles longues, 2,44-2,78 cm, et larges, 0,99-1,3 cm. Museau, oreilles et patagium brun-gris. Pelage épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris. Cas d'albinisme partiel (pointe des ailes blanches).

Répartition géographique

Présente dans toute l'Europe, de la Méditerranée au 60ème parallèle en Norvège. Espèce très répandue jusqu'en Asie Centrale. En France, le Grand murin est rencontré dans la plupart des départements, mais semble rare en bordure méditerranéenne sauf en Corse.



Répartition du Grand murin en France et en Europe
Mitchell-Jones A.J. & al. (1999)

Directive « Habitats » 92/43/CEE : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II

Protection nationale : individus et leurs habitats

Selon la cotation UICN :

- Monde : Préoccupation mineure
- France : Préoccupation mineure
- Picardie : En danger

Picardie

Depuis 1992, le Grand Murin a été observé dans plus de soixante sites souterrains (en grande majorité non connus auparavant), pour la moitié situés dans l'Oise. En période d'hibernation, l'espèce est cependant peu abondante. Régionalement, les effectifs cumulés des sites connus avoisinent les 200 individus (environ 50% dans l'Oise, 30% dans la Somme et 20% dans l'Aisne). Une partie de la population régionale échappe donc aux dénombrements hivernaux car ces effectifs sont inférieurs aux effectifs notés dans les colonies de parturition (dont deux sites avec 150 à 200 individus). La migration de populations n'est pas à exclure.

Sur le site

Dans le cadre des inventaires réalisés pour le DOCOB du site Natura 2000 « Réseau de coteaux et vallée du bassin de la selle » FR2200362, le Grand Murin a été contactée seulement à quelques reprises.

Quatre contacts certains et un possible ont été enregistrés au cours de l'expertise. Un contact dans la vallée des Evoissons sur la commune de **Frémontiers**, un au cœur du bois de Posières sur la commune d'**Equennes-Eramecourt**, un en chasse sur un coteau de la commune de **Fontaine-Bonneleau**, un en transit du chasse le long d'un coteau « bois Vidame » et un possible au sein du bois des Chênes sur la commune de **Catheux**.

L'espèce est présente sur le site Natura 2000 et les milieux environnants. Néanmoins, les connaissances actuelles ne permettent pas d'évaluer l'importance de fréquentation du site Natura 2000 et de ces habitats pour cette espèce. En effet, l'espèce est connue sur le site au travers des données de suivi de gîtes hivernaux connus. Aucune expertise au détecteur ne semble avoir

fait apparaître l'espèce auparavant. Dans les années 1990, la vallée des Evoissons est connue pour être un secteur de passage régulier du Grand Murin, l'espèce étant néanmoins peu commune.

Le site Natura 2000 et les milieux environnants présentent tout de même une diversité et une qualité d'habitats qui sont favorables au Grand Murin tout au long de l'année. Certains milieux ouverts comme les pelouses sèches et les prairies pâturées, ou plus fermés comme les boisements constituent des habitats de chasse potentielle pour cette espèce. Le site Natura 2000 est composé d'un ensemble de massifs forestiers de taille moyenne comme le bois du Camp Jourdain, le bois de Moimont, ou le bois de Posières, où les sous-bois peuvent constituer des zones de chasse particulièrement favorables. Enfin, les quelques cavités souterraines (carrières et ruines de châteaux) présents sur les communes concernées par le site Natura 2000 constituent des gîtes également favorables à cette espèce que ce soit en hiver ou en été (carrières souterraines de pierre de Conty et Blangy-sous-Poix, Souterrains du château de Famechon et de Agnières).

Biologie et écologie

Reproduction

Maturité sexuelle : à 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles.

Accouplement dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation.

Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an exceptionnellement deux. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant parfois l'espace avec le Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*). En Picardie, la colonie la plus importante connue à ce jour est celle du Château impérial de Compiègne. Elle comptabilisait 498 individus à la fin juin 1998, et semble en déclin ces dernières années avec seulement 153 individus fin mai 2008 (FRANCOIS, comm. pers.).

Les jeunes naissent généralement durant le mois de juin (des cas de naissances ont également été observés au mois de mai en Picardie). Les jeunes pèsent généralement 6 g à la naissance, commencent à voler à un mois et sont sevrés vers six semaines.

Longévité : 20 ans mais l'espérance de vie ne dépasse probablement pas en moyenne 4-5 ans.

Activité

Le Grand Murin entre en hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants

ou être isolée dans des fissures. À la fin de l'hiver, les sites d'hibernation sont abandonnés au profit des sites d'estivage où aura lieu la reproduction. Les colonies de parturition comportent quelques dizaines à quelques centaines voire quelques milliers d'individus, essentiellement des femelles. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre. Les colonies d'une même région forment souvent un réseau au sein duquel les échanges d'individus sont possibles.

Le Grand Murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire malgré des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. Le Grand Murin quitte généralement son gîte environ 30 minutes après le coucher du soleil pour le regagner environ 30 minutes avant le lever de soleil. Cet horaire, très général, varie en fonction des conditions météorologiques. Lors de l'allaitement, les femelles rentrent exceptionnellement au gîte durant la nuit. Il utilise régulièrement des reposoirs nocturnes. La majorité des terrains de chasse autour d'une colonie se situe dans un rayon d'environ 10 km. Cette distance est bien sûr à moduler en fonction de la disponibilité en milieux adéquats et de leurs densités en proies. Certains individus effectuent quotidiennement jusqu'à 25 km pour rejoindre leurs terrains de chasse.

Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Ce dernier repère ses proies essentiellement par audition passive. Il n'est bien sûr pas exclu que l'écholocalisation intervienne pour la capture des proies, mais son rôle principal pourrait n'être que d'éviter les obstacles en vol. Le vol de chasse, révélé récemment grâce au suivi d'individus équipés d'émetteurs radio, se compose d'un vol de recherche à environ 30-70 cm du sol, prolongé d'un léger vol surplace lorsqu'une proie potentielle est repérée. La suite est alors constituée soit de la capture suivie d'un vol circulaire au-dessus du lieu de capture durant lequel la proie est mâchouillée et ingérée, soit de la poursuite du vol de recherche. Les proies volantes peuvent aussi être capturées par un comportement de poursuite aérienne qui implique le repérage des proies par écholocalisation, voire aussi par audition passive.

Régime alimentaire

Le Grand Murin est, comme les autres chiroptères européens, un insectivore strict. Son régime alimentaire est principalement constitué de coléoptères carabidés (> 10 mm), auxquels s'ajoutent aussi des coléoptères scarabéoïdes dont les mélolonthidés (hannetons), des orthoptères, des dermaptères (perce-oreilles), des diptères tipulidés, des lépidoptères, des araignées, des opilions et des myriapodes. La présence de nombreux arthropodes non-volants ou aptères suggère que le Grand Murin est une espèce glaneuse de la faune du sol. En région méridionale (Portugal, Corse, Malte, Maroc...),

des proies des milieux ouverts sont exploitées : gryllotalpidés (Courtillière), gryllidés (grillons), cicadidés (cigales ; stades jeunes) et tettigoniidés (sauterelles). Cette espèce a donc un comportement alimentaire que l'on peut qualifier de généraliste de la faune épigée. Il semble aussi opportuniste, comme en témoigne la capture massive d'insectes volants à certaines périodes de l'année (hanneçons, tipules, tordeuses, fourmis)...

Habitats fréquentés

Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte...) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses). Les futaies feuillues ou mixtes, où la végétation herbacée ou buissonnante est rare, sont les milieux les plus fréquentés en Europe continentale, car probablement seuls ces milieux fournissent encore une entomofaune épigée tant accessible qu'abondante. En Europe méridionale, les terrains de chasse seraient plus situés en milieu ouvert. Même si les Grands Murins témoignent d'une assez grande fidélité à leur gîte, certains individus peuvent changer de gîte en rejoignant d'autres colonies dans les environs jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.

Gîtes d'hivernation : cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de (3) 7- 12°C et d'hygrométrie élevée) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage.

Gîtes d'estivage : principalement dans les sites épigés assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C : sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers ; mais aussi dans des grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines, souterrains en région méridionale...

Les prédateurs de l'espèce sont essentiellement l'Effraie des clochers (*Tyto alba*) et la Fouine (*Martes foina*), rarement la Chouette hulotte (*Strix aluco*), voire le Blaireau (*Meles meles*). La présence de Chat domestique (*Felis catus*), de Fouine ou de l'Effraie des clochers dans un grenier ou une toiture peut être particulièrement néfaste pour les colonies de mise-bas.

Etat des populations

Europe : En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. Dans le nord de l'Europe, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue. La reproduction de cette espèce n'est plus observée qu'au sud du sillon Sambre et Meuse. En Allemagne, l'espèce semble être

présente jusqu'à l'île de Rugen au Nord. Enfin, en Pologne, elle remonte jusqu'aux côtes baltiques.

France : En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 13 035 individus répartis dans 681 gîtes d'hivernation et 37 126 dans 252 gîtes d'été. Les départements du nord-est du pays hébergent des populations importantes, notamment en période estivale. Si en période hivernale, le Centre de la France paraît accueillir de bonnes populations dans les anciennes carrières, c'est le sud de la France (Aquitaine et Midi-Pyrénées) qui accueille en période estivale les populations les plus importantes (plusieurs milliers d'individus en association avec le Minioptère de Schreibers) dans les cavités souterraines.

Picardie : L'espèce est rare et « En danger d'extinction » en Picardie. Son état de conservation est jugé mauvais et sa conservation est considérée comme fortement prioritaire.

Menaces potentielles

Menaces sur l'espèce :

- Dérangement dans les sites de reproduction ou destruction des gîtes (rénovation du bâti, condamnation des accès aux combles des églises...)
- Dérangement dans les sites d'hivernage dû à la fréquentation humaine, destruction dû à l'aménagement touristique du monde souterrain et à l'extension de carrières
- Raréfaction des disponibilités alimentaires résultant de l'emploi de pesticides ou de produits vermifuges du bétail, affectant les espèces-proies non cibles de ces traitements
- Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas)

Menaces sur ses habitats :

- Modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies, des talus...) réduisant les milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies
- Drainage des zones humides et destruction des ripisylves
- Conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou cultures
- Fermeture des milieux de chasse par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme
- Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux

Principes de gestion proposés

- Protéger les sites de reproduction et d'hibernation (grottes, mines, tunnels)
- Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs
- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants)
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers
- Maintenir et restaurer les habitats de chasse en diversifiant la structure et la composition forestière et en interdisant l'utilisation de traitements insecticides en forêt
- Conserver les gîtes existants et maintenir ou créer un réseau de gîtes potentiels dans le bâti
- Limiter les traitements chimiques (charpentes, bords de route)
- Adapter et limiter les éclairages publics

- Sensibiliser les utilisateurs du monde souterrain, le grand public, les professionnels de la rénovation et les acteurs du monde agricole à la préservation des chauves-souris

Améliorer les connaissances sur les aspects méconnus de la biologie de l'espèce. La recherche de colonies de reproduction (par radiopistage par exemple) est prioritaire.

La sensibilisation et l'information du public, au niveau des communes et des propriétaires hébergeant l'espèce, qu'ils soient publics ou privés, est également indispensable pour que la démarche de protection puisse être collectivement comprise et acceptée

Habitats de l'annexe I de la Directive « Habitats » correspondants

La cartographie pour cette espèce s'est basée uniquement sur ses sites d'hibernations, situés aux abords immédiats du site Natura 2000.